



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Hommage à la mémoire de M. Guillermo Lang, représentant permanent adjoint du Nicaragua .....	1907
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil économique et social ( <i>fin</i> )	
Rapport de la Cinquième Commission (troisième et quatrième parties) .....	1907
Chapitres examinés sans renvoi à une grande commission .	1908
Point 22 de l'ordre du jour :	
Election des membres du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral .....	1908
Point 105 de l'ordre du jour :	
Plan des conférences : rapport du Comité des conférences ( <i>fin</i> )	
Point 37 de l'ordre du jour :	
Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales : rapport du Secrétaire général ( <i>fin</i> ) .....	1908
Point 35 et 36 de l'ordre du jour :	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ( <i>fin</i> ) .....	1908
Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ( <i>fin</i> ) .....	1908
Point 56 de l'ordre du jour :	
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects : rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ( <i>fin</i> )	
Déclarations de clôture .....	1909
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .	1926
Clôture de la session .....	1926

**Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).**

**Hommage à la mémoire de M. Guillermo Lang, représentant permanent adjoint du Nicaragua**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'aborder le premier point de notre ordre du jour de cet après-midi, je voudrais dire un mot de la triste nouvelle dont le représentant de l'Uruguay nous a fait part ce matin [110<sup>e</sup> séance], le décès de notre collègue, M. Guillermo Lang, qui fut pendant de nombreuses années à la tête de la Mission du Nicaragua auprès des Nations Unies. Nous

connaissions tous son attachement et sa contribution aux travaux et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies et nous le regretterons beaucoup. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais adresser à la famille de M. Lang et au Gouvernement du Nicaragua nos plus profondes condoléances à l'occasion de leur deuil.

2. M. ZELAYA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du gouvernement de mon pays, je voudrais remercier publiquement tous ceux qui nous ont adressé leurs condoléances à l'occasion du décès de l'ambassadeur Guillermo Lang. Nous transmettrons les condoléances et les sentiments de sympathie, que vous venez d'exprimer au nom de l'Assemblée, à la famille du défunt. Je voudrais exprimer ma gratitude toute particulière au groupe des États latino-américains, qui a choisi à si juste titre, comme porte-parole, M. Carlo Giambruno, de l'Uruguay, qui fut l'ami très proche de M. Lang.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rapport du Conseil économique et social (*fin*)**

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION  
 (TROISIÈME ET QUATRIÈME PARTIES)  
 [A/32/397/ADD.2 ET 3]**

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons d'abord à la troisième partie du rapport de la Cinquième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour [A/32/397/Add.2]<sup>1</sup>. La recommandation de la Cinquième Commission figure au paragraphe 4 du rapport. La Cinquième Commission a adopté cette recommandation sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

*La recommandation est adoptée (décision 32/428 B)<sup>2</sup>.*

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les représentants à passer à la quatrième partie du rapport de la Cinquième Commission [A/32/397/Add.3]. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de la quatrième partie du rapport de la Cinquième Commission ?

*Il en est ainsi décidé (décision 32/428 C).*

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avec la fin de l'examen du rapport de la Cinquième Commission sur

<sup>1</sup> Pour la première partie du rapport de la Cinquième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour, voir la 101<sup>e</sup> séance, par. 145 et 146; pour la deuxième partie, voir la 103<sup>e</sup> séance, par. 19.

<sup>2</sup> Pour la décision 32/428 A, voir la 103<sup>e</sup> séance, par. 19.

le point 12 de l'ordre du jour, nous en avons terminé avec tous les points du ressort de la Cinquième Commission. Qu'il me soit permis, à cette étape de nos travaux, de féliciter tous les membres de la Commission pour le travail acharné qu'ils ont assumé et le dévouement dont ils ont fait preuve. J'aimerais, également, mentionner tout spécialement l'oeuvre accomplie par les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, oeuvre que nous reconnaissons tous. Je les remercie tous au nom de l'Assemblée générale.

#### CHAPITRES EXAMINES SANS RENVOI A UNE GRANDE COMMISSION

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous abordons maintenant les parties du rapport du Conseil économique et social [A/32/3] qui nous ont été transmises, directement en séance plénière, pour examen. Je parle des chapitres I et VIII, sections A à D et F, concernant principalement les questions d'organisation et les organisations intergouvernementales. Puis-je considérer que l'Assemblée prend acte de ces parties du rapport du Conseil économique et social ?

*Il en est ainsi décidé (décision 32/452).*

#### POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

**Election des membres du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral**

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Puisqu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord concernant la répartition géographique des sièges du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral, et qu'aucun candidat n'a été présenté par les groupes régionaux, je propose à l'Assemblée de décider de renvoyer ces élections à la trente-troisième session. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que tel est bien le désir de l'Assemblée générale.

*Il en est ainsi décidé (décision 32/326).*

#### POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR

**Plan des conférences : rapport  
du Comité des conférences (fin \*)**

#### POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

**Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales : rapport du Secrétaire général (fin \*\*)**

#### POINTS 35 ET 36 DE L'ORDRE DU JOUR

**Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (fin \*\*\*)**

\* Reprise des débats de la 99<sup>e</sup> séance.

\*\* Reprise des débats de la 106<sup>e</sup> séance.

\*\*\* Reprise des débats de la 108<sup>e</sup> séance.

**Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (fin \*\*\*)**

#### POINT 56 DE L'ORDRE DU JOUR

**Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects : rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (fin \*\*\*\*)**

8. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La première nomination en suspens concerne le point 105 de l'ordre du jour relatif au Comité des conférences. Aux termes de la résolution 32/72 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1977, aux paragraphes 1 et 2 l'Assemblée a décidé de maintenir le Comité des conférences, composé de 22 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et a prié le Président, après consultations avec les présidents des groupes régionaux, de nommer, sur la base d'une répartition géographique équitable, qui siégeront au Comité pour un mandat de trois ans.

9. J'espérais vivement pouvoir annoncer la composition du Comité des conférences avant la clôture de la présente session, mais cela n'a pas été possible, l'un des groupes régionaux n'ayant pas encore présenté ses candidats. Je me vois donc contraint de suivre le précédent établi lors de sessions antérieures et de différer l'annonce de la composition de cet organe.

10. La deuxième nomination en instance a trait au point 37 de l'ordre du jour. Conformément à la résolution 32/150, du 19 décembre 1977, l'Assemblée générale, au paragraphe 1, a décidé de créer un Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales, Comité composé de 35 Etats Membres qui seront nommés par le Président de l'Assemblée générale sur la base d'une répartition géographique équitable et qui représenteront les principaux systèmes juridiques du monde. Je ferai rapport à l'Assemblée sur cette question en temps utile.

11. Une autre nomination en instance concerne les points 35 et 36 de l'ordre du jour. Conformément à la résolution 32/196 B, en date du 20 décembre 1977, l'Assemblée générale, aux paragraphes 1 et 2 a décidé d'augmenter le nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le portant de 37 à 47, et a prié le Président de l'Assemblée, compte dûment tenu de la composition actuelle du Comité, de nommer les nouveaux membres au plus tard le 31 janvier 1978, conformément au principe d'une répartition géographique équitable. Je ferai rapport à l'Assemblée sur cette question également en temps utile.

12. Qu'il me soit permis maintenant d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/32/493, concernant la décision du Gouvernement du Brésil de se retirer du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, créé par la résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du

\*\*\*\* Reprise des débats de la 103<sup>e</sup> séance.

18 février 1965. Je voudrais annoncer que après consultations, j'ai désigné le Guatemala en tant que membre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte de cette nomination ?

*Il en est ainsi décidé (décision 32/318 B)<sup>3</sup>.*

### *Déclarations de clôture*

13. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous approchons de la fin de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui ont manifesté le désir de parler à ce stade.

14. Je donne la parole au représentant de Sri Lanka, qui parlera au nom des pays non alignés.

15. **M. AMERASINGHE** (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie vivement de vous être écarté de l'ordre prévu des orateurs afin de me permettre de prendre la parole, et je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à mes collègues qui m'auraient précédé pour l'amabilité dont ils ont fait preuve à mon égard.

16. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour dire combien nous avons été profondément attristés d'apprendre la navrante nouvelle du décès de l'ambassadeur Lang du Nicaragua. Je me joins à vous, Monsieur le Président, pour adresser à la famille en deuil de M. Lang et au Gouvernement du Nicaragua nos condoléances les plus sincères.

17. Le groupe des pays non alignés, au nom duquel je parle aujourd'hui, occupe une position particulière à l'Organisation des Nations Unies. Il est unique, du fait qu'il comprend des pays appartenant à tous les groupes régionaux, ce qui l'aide à servir de liens entre tous ces groupes.

18. En tant que mouvement, nous avons un point de vue séculier. Nous n'avons pas de préoccupations d'ordre général ou stratégique, et nous n'avons aucun engagement militaire partisan. Au cours des quelques dernières années, le groupe des pays non alignés, en tant qu'organe, a pris de plus en plus l'initiative dans tous les domaines d'activités de l'Organisation des Nations Unies. Son influence et son rôle sont maintenant reconnus, sinon avec admiration, du moins avec respect, même par ceux qui, autrefois, considéraient le mouvement avec un certain agacement et un dédain supérieur. Nos actes, nos décisions et notre attitude n'ont pas remporté l'approbation uniforme et universelle, et nous n'avons pas la présomption de nous y attendre. Nous sommes une institution humaine, et parmi cette diversité extraordinaire d'intérêts, il est impossible, dans un monde imparfait, de parvenir à la perfection de l'unanimité.

19. Je dois, cependant, souligner que notre seul objectif est d'exercer une influence modératrice et tempérée, car seules la modération et la tolérance mutuelles, cette voie intermédiaire qui est, en quelque sorte, au centre de la pratique religieuse et que nous estimons indispensable dans le comportement politique, doivent permettre, nous sem-

ble-t-il, de trouver le chemin de la paix et de la réconciliation internationales.

20. Notre objectif primordial a été de fonctionner en tant que facteur permettant d'harmoniser les relations entre Etats. Le système des Nations Unies, dans tous les domaines — politique, économique, social et humanitaire — exige un catalyseur. Les principes, la philosophie et la doctrine des non-alignés ne nous semblent pas devoir être modifiés et peuvent jouer ce rôle de catalyseur nécessaire à la réalisation ultime des buts et principes de la Charte. Nous croyons en la justice et en l'équité pour tous, et ce sans distinction aucune.

21. Bien que le mouvement des non-alignés, pendant ses premières années d'existence, ait surtout mis l'accent sur ce que l'on pourrait qualifier de questions politiques — coexistence pacifique, autodétermination et élimination de tous les vestiges du colonialisme — dans ses efforts destinés à jeter les bases politiques de la paix, de la sécurité et du progrès économique, il a récemment consacré une attention tout aussi grande à la question de la coopération économique internationale.

22. Dans ce domaine, nous, les non-alignés, ne nous considérons pas comme séparés et distincts du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont le Président, l'ambassadeur Mills, a parlé hier [109<sup>e</sup> séance] d'une manière fort pertinente et exhaustive des aspects les plus importants du problème de la coopération économique internationale, de l'établissement du nouvel ordre économique international, de la méthode d'approche intégrée des problèmes des produits de base grâce au Fonds commun d'approche intégrée des problèmes des produits de base grâce au Fonds commun et de la restructuration du système des Nations Unies — en bref, de la restructuration complète de ce système dont le bonheur et le bien-être de la masse écrasante de l'humanité dépendent si grandement. Nous ne faisons qu'un avec le Groupe des Soixante-Dix-Sept pour tout ce qui touche au développement économique et aux relations économiques internationales.

23. Au cours de la présente session, le mouvement des non-alignés a joué un rôle dominant dans la préparation et la négociation de projets de résolution sur les questions les plus critiques soumises à l'Assemblée : le Moyen-Orient, le problème de l'Afrique australe, Chypre, la session extraordinaire consacrée au désarmement et la sécurité internationale. Tous nos efforts n'ont pas reçu l'approbation universelle. Certains ont été dénoncés par ceux qui pensaient que les dispositions de tel ou tel de nos projets de résolution leur étaient défavorables. Nous ne nous attendions pas à autre chose. Mais si nous avons suscité de l'intérêt, si nous avons secoué l'assoupissement et si nous avons favorisé l'apparition d'un changement favorable, nous aurons remporté un certain succès même si, malheureusement, nous avons causé de la déconvenue à certains, notamment à ceux que nous considérons comme nos amis et qui partagent nos objectifs primordiaux. La dissension est un premier pas vers la réalisation du consensus.

24. Dans ces circonstances, Monsieur le Président, la façon dont vous avez assumé la présidence de la présente session revêt une signification historique toute particulière. Vous êtes, Monsieur le Président, l'incarnation même des prin-

<sup>3</sup> Pour la décision 32/318 A, voir la 103<sup>e</sup> séance, par. 8.

cipes, de la politique et de la philosophie du non-alignement, auquel votre grand pays – qui n'est grand ni en superficie ni en puissance matérielle, mais au sens véritable du terme – sous la conduite inspirée de son remarquable président, a contribué d'une manière si extraordinaire.

25. Nous trouvons en vous, Monsieur le Président, un alliage remarquable de qualités, d'expérience et de talent. Vous avez été un partisan, un guérillero au service d'une noble cause, et avez prouvé, sans l'ombre d'un doute, à quel point vous possédez l'art de la diplomatie. Par la façon dont vous avez dirigé les travaux de la présente session, par le savoir-faire, la patience, la fermeté, la finesse, la courtoisie et les talents remarquables que vous avez démontrés, vous avez ajouté un nouvel éclat aux fonctions de président de l'Assemblée générale. On peut fort bien vous qualifier d' "aimable guérillero".

26. Au nom du groupe de non-alignés, je vous adresse nos plus chaleureuses félicitations. Votre mission n'est pas achevée. L'Assemblée s'attend à vous voir présider la session extraordinaire consacrée au désarmement, et si vos activités passées sont une indication pour l'avenir, le succès de la session extraordinaire est garanti d'avance.

27. Je suis particulièrement heureux que, grâce au hasard qui fait de moi le porte-parole des pays non alignés, il me soit donné aujourd'hui, en leur nom, de vous adresser cet hommage très mérité alors que la session s'achève. C'est peut-être la dernière fois que je prends la parole devant l'Assemblée, et je n'aurais pu souhaiter une occasion plus propice que celle qui m'est donnée de le faire sous la présidence d'un collègue si estimé et d'un ami si proche.

28. Lorsque je songe aux 10 dernières années, ce qui me frappe avant tout dans cette organisation en tant qu'institution humaine, c'est que, malgré les débats parfois vifs et acrimonieux et les récriminations, nous pouvons quand même dans nos relations mutuelles nous comporter avec la dignité, le respect et l'absence totale d'animosité individuelle qui font de l'Organisation le plus vaste réservoir de relations humaines ferventes et chaleureuses. Voilà la véritable signification de l'Organisation des Nations Unies.

29. Je voudrais achever, Monsieur le Président, en vous adressant, ainsi qu'à votre famille, au nom du mouvement non aligné, nos vœux sincères pour que la nouvelle année vous apporte la santé, le bonheur et de nouveaux succès dans vos travaux.

30. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser des vœux aussi sincères à notre distingué Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au Secrétaire général adjoint, M. William Buffum, avec lequel j'ai travaillé de très près, aux membres du Secrétariat à tous les échelons, ainsi qu'à mes collègues et amis, les représentants, qui m'ont tant appris et à qui je dois tant.

31. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la République-Unie du Cameroun, qui souhaite intervenir au nom du groupe des Etats africains.

32. M. OYONO (République-Unie du Cameroun): Monsieur le Président, au terme des travaux de cette trente-

deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est pour moi un agréable privilège, un honneur et un plaisant devoir que de vous présenter, au nom du groupe des Etats africains et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses pour vous être acquitté – avec tant de sagesse, de compétence et d'autorité – de votre haute et délicate mission. Et comment pouvait-il, du reste, en être autrement, s'agissant d'un éminent représentant de la Yougoslavie, pays qui, grâce à la qualité de ses hommes, n'a cessé de jouer un rôle de premier plan dans notre grande famille des non-alignés, à laquelle l'Afrique est profondément attachée ?

33. Il nous est agréable d'associer à cet hommage le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui, par le sens très élevé de l'idée qu'il se fait du rôle de l'Organisation, par sa prudence, sa perspicacité et son courage tranquille, a toujours su mériter le respect et l'estime de tous. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir constamment, avec clairvoyance et assiduité, facilité les délibérations de l'Assemblée générale à tous les niveaux, épaulé en cela par tous ses collaborateurs, auxquels nous exprimons notre sincère appréciation – et en tout premier lieu à M. William Buffum, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale.

34. Notre session se termine à peine, et nous serions présomptueux d'en dresser déjà un bilan qui, somme toute, ne saurait être que provisoire et sommaire. Et pourtant, nous ne pouvons manquer de souligner la place prépondérante qu'ont tenue pendant ces trois mois les problèmes relatifs au continent africain. C'est que l'Afrique, dans sa partie australe, connaît actuellement la situation la plus dramatique de l'histoire humaine de notre temps, puisqu'il y domine des régimes dont la philosophie politique est basée sur la négation pure et simple de la dignité d'homme de dizaines de millions de personnes. Cette situation – et nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait enfin fini par le reconnaître – constitue, à l'évidence, une menace dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. En outre, nous ne pouvons que souligner derechef notre satisfaction que l'Assemblée générale ait fait siennes les recommandations de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo<sup>4</sup>, et de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, tenue à Lagos<sup>5</sup>, et adopté diverses mesures destinées à mobiliser davantage l'opinion internationale et à encourager la lutte que mènent les mouvements de libération d'Afrique australe pour restaurer la dignité de la majorité africaine.

35. Nous saluons en particulier l'importante décision que l'Assemblée générale a prise de convoquer, dans les prochains mois, une session extraordinaire consacrée à la question de Namibie. Au nom de l'Afrique, nous lançons un appel pressant à toutes les puissances – et d'abord les plus grandes – qui, de près ou de loin, contribuent encore au maintien des régimes anachroniques d'Afrique australe, qui violent quotidiennement la Déclaration universelle des

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12344/Rev.1.

<sup>5</sup> Voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2).

droits de l'homme, les buts et principes de la Charte et font litière des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

36. Il est heureux que, dans une telle conjoncture, où des peuples entiers, au sud de notre continent, se trouvent soumis à une politique que l'Organisation n'a pas hésité à qualifier de "crime contre l'humanité", l'Assemblée générale se soit longuement penchée sur la recherche des formules et des mécanismes concrets pouvant favoriser l'épanouissement des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde. L'accent particulier qui a été mis sur cette question au cours de la présente session témoigne, s'il en était encore besoin, de son caractère actuel et préoccupant et de l'importance encore accrue que lui accorde la communauté internationale.

37. Il ne serait pas inutile de rappeler que c'est singulièrement en Afrique australe que les droits de l'homme sont systématiquement méconnus, et que les systèmes politiques racistes et minoritaires au Zimbabwe, en Namibie et en Azanie sont fondés sur la négation même des droits de l'immense majorité de la population, décrétée étrangère sur son propre territoire. Aussi, nous semble-t-il tout à fait juste que l'attention de la communauté internationale soit attirée, une fois de plus, sur ce qui se passe dans cette partie du monde, et que soit réaffirmée, avec force, la responsabilité prééminente de l'Organisation dans la recherche collective des voies et moyens tendant à assurer la jouissance effective des droits de l'homme dans cette région.

38. Dans une telle optique, la création d'un organisme des Nations Unies, tendant à assurer le respect de l'application de ces droits, constitue en elle-même une initiative de grande portée, qui mérite un examen attentif et une analyse approfondie de la part de chacun des Etats Membres. Une telle initiative, si elle se concrétisait, rehausserait sans nul doute le prestige de l'Organisation; mais il nous semble, néanmoins, que sa réalisation devrait faire l'objet d'un consensus général et bénéficier de la volonté politique et de l'appui de la grande majorité des Etats, dont la diversité, tant des approches du problème que de leur situation socio-politique et socio-économique, rend moins aisée la définition du contenu et de la finalité à assigner à un tel projet.

39. Il serait, toutefois, vain de croire que les droits de l'homme sont divisibles, et que les droits civils et politiques peuvent être promus au détriment des droits économiques, sociaux et culturels ou tout simplement en les laissant de côté. C'est un tout, qui devrait être réalisé globalement. En effet, il nous semble que la réalisation du nouvel ordre économique international est un élément essentiel pour une promotion effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous nous félicitons du consensus qui s'est dégagé au cours de cette session, et qui a débouché sur l'adoption de recommandations dont la mise en oeuvre permettra la restructuration des secteurs économique et social et permettra à l'Organisation de mieux adapter son action à la réalisation de ce nouvel ordre économique. Les décisions prises pour le transfert des sciences et des techniques aux pays en développement doivent permettre à ceux-ci de sortir de la misère et favoriser l'accès de leurs populations au mieux-être. Nous regrettons, cependant, l'absence de décisions positives en ce qui concerne une

nouvelle stratégie du développement pour les années 80 et souhaitons qu'une solution satisfaisante soit trouvée au cours de la prochaine session.

40. En se préoccupant des conditions nécessaires à l'instauration du nouvel ordre économique international, l'Assemblée a, fort opportunément, souligné encore une fois l'urgence d'orienter vers le développement au moins une partie des immenses ressources que, dans sa folie, notre monde consacre à la mise au point et à l'accumulation d'armes de destruction massive. Le désarmement général et complet demeure en effet, pour les pays pauvres plus que pour tous les autres, une préoccupation immédiate car, pour nous, la course aux armements non seulement constitue une menace à long terme, mais compromet chaque jour davantage les chances de centaines de millions d'hommes de satisfaire leur aspiration au bonheur. Nous envisageons donc, avec espoir, le dialogue qui s'engagera lors de la session extraordinaire que l'Assemblée a prévue pour les mois de mai et juin de l'année prochaine. Notre conviction est que le monde d'aujourd'hui, dont l'unicité de destin se fait sentir de plus en plus dans tous les domaines, ne peut survivre que si chacun de ses membres, quelles que soient ses dimensions, se sent en sécurité – sécurité politique, sécurité juridique, sécurité économique.

41. C'est alors que, assurant le bonheur des peuples et respectant les normes et les principes qu'ils auront établis ensemble, les membres de la communauté internationale feraient régner la paix par le droit. C'est pour cela que les Etats Membres se doivent, pour assurer le renforcement, la crédibilité et l'autorité de l'Organisation, de veiller au respect et à l'application de cette décision, car il ne servirait à rien d'accumuler des décisions condamnées à demeurer sans effets pratiques.

42. Cette tâche doit incomber, en tout premier lieu, au Conseil de sécurité, du fait des responsabilités particulières qui sont les siennes et qu'il détient par la Charte. La décision qu'a prise récemment le Conseil de sécurité, dans sa résolution 418 (1977), d'établir un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud et la création d'un organe subsidiaire du Conseil pour veiller à l'application de cette décision ouvrent donc des perspectives nouvelles pour le renforcement du rôle de l'Organisation, dont l'action a été et demeurera décisive pour l'émancipation politique et économique du continent africain.

43. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui va parler au nom des Etats asiatiques.

44. **M. MATANE** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*]: Le groupe des Etats asiatiques est triste d'avoir appris le décès d'un de nos collègues, l'Ambassadeur du Nicaragua. Nous nous joignons à vous, Monsieur le Président, pour adresser nos condoléances au Gouvernement du Nicaragua et à la famille du défunt pour la perte cruelle qu'ils viennent de subir.

45. Il y a trois mois, lorsque la trente-deuxième session a commencé, l'Assemblée générale a admis deux nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies: la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti. Le nombre des Membres est ainsi passé à 149. Dans la vie,

quand une famille s'agrandit par la naissance d'un nouvel enfant, il faut des changements; il faut, par exemple, acheter des habits, des lits, des chaises, des tables, et ainsi de suite. De même, la famille des Nations Unies s'est agrandie depuis sa création. Il faut donc, logiquement, procéder à certains changements dans plusieurs domaines. C'est pourquoi, il y a un peu plus d'une semaine, les 29 membres du groupe des Etats asiatiques ont décidé d'inclure à l'ordre du jour un point intitulé "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" [point 128]. Faute de temps, l'Assemblée générale a décidé de remettre l'examen de ce point à la trente-troisième session. D'ici là, le groupe de contact étudiera la question, et ses délibérations serviront de base aux discussions, lorsque ce point sera examiné à la prochaine session de l'Assemblée générale.

46. Depuis le début de cette session, beaucoup d'entre nous, nouveaux venus à l'Organisation des Nations Unies, étaient des étrangers pour les autres représentants. Cette session va bientôt se terminer. Pendant cette période, beaucoup de choses se sont passées. Nous avons lié de nouvelles amitiés, nous en avons consolidé d'autres, grâce à des discussions amicales, à des consultations, à des débats sur les points qui nous ont tenus très occupés, dans les diverses commissions, dans les couloirs, au cours des réceptions, dans les hôtels, dans les bureaux, chez nous, enfin partout.

47. L'atmosphère, dans l'ensemble, a été paisible et grave. Nous voulions tous coopérer en vue de résoudre les problèmes difficiles qui tourmentent aujourd'hui le monde. Mais nous sommes loins d'avoir accompli tout cela. Il reste beaucoup à faire pour nous rapprocher même de nos objectifs. Pour cela, il faut vraiment que toutes les nations considèrent tous les problèmes non seulement de l'extérieur, mais de l'intérieur. Il faut aussi faire des concessions. Autrement, je ne pense pas que nous puissions jamais espérer nous rapprocher du règlement véritable des difficultés que connaît le monde. Certes, il y a eu, de toute évidence, des déceptions, mais il est bon de constater que des progrès sensibles ont été faits dans certains domaines.

48. Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir décrété, par sa résolution 418 (1977), un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. C'est un bon début. L'Afrique du Sud a encore, aujourd'hui, des relations économiques et commerciales avec beaucoup de Membres de l'Organisation des Nations Unies. Indubitablement, nous voulons tous voir instaurer le régime majoritaire en Afrique du Sud, mais ce ne sera pas possible si certains Etats Membres continuent de violer les résolutions des Nations Unies. Si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, ne devons-nous pas comprendre que le temps est venu de boycotter complètement toutes transactions économiques avec le régime raciste d'Afrique du Sud? Pourquoi certains Etats commercent-ils encore avec ce pays? Pourquoi n'entendons-nous pas désigner nommément tous les pays qui le font?

49. La question du Moyen-Orient a eu une large part dans nos discussions. Il est encourageant de constater que nous avons marqué quelque progrès. Peut-être la règle des concessions mutuelles pourrait-elle jouer dans ce cas aussi.

50. Dans certains pays, les femmes sont encore considérées comme un bien de propriété; elles sont censées faire la cuisine et mettre des enfants au monde, sans plus. L'adoption de la résolution sur le projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [résolution 32/136] et d'autres résolutions relatives à la Décennie des Nations Unies pour la femme est opportune.

51. La nomination d'un haut commissaire aux droits de l'homme, question longtemps débattue, n'a pas paru acceptable à la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il n'aurait même pas été besoin de discuter de cette question si certains pays avaient respecté les droits de l'homme, y compris la liberté de leur peuple à s'exprimer ouvertement, sans crainte d'être arrêté.

52. Nos besoins, aujourd'hui, sont différents de ce qu'ils étaient il y a de nombreuses années. Il est évident qu'une révision de la Charte des Nations Unies s'impose, pour tenir compte de ces changements. Malheureusement, certains Membres ne sont pas de cet avis. Nous espérons que bientôt, ils se rallieront à notre point de vue.

53. Mon pays est situé dans le Pacifique sud, et c'est pourquoi nous sommes très heureux de savoir que les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont pris des mesures positives pour décoloniser les territoires qu'ils ont dans la région. Plus le processus de décolonisation sera rapide, mieux cela vaudra, non seulement pour les territoires qui seront libérés de la domination étrangère, mais aussi pour toutes les nations du Pacifique sud. Nous espérons que les pays qui auront accédé à l'indépendance politique demanderont à faire partie de l'Organisation des Nations Unies. Fidji, le Samoa et la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'en réjouiront réellement, car nous voulons que notre groupe s'accroisse et fasse dûment entendre ici la "voix du Pacifique sud", comme les autres groupes régionaux.

54. Je n'aurais pas totalement tort si je disais que chacun de nous, ici, et d'ailleurs tous les membres de la communauté internationale, sommes largement tributaires aujourd'hui des transports aériens. Ces derniers temps, le terrorisme aérien, les détournements d'avions, ont connu une recrudescence alarmante. Dans certains cas, il y a eu perte de vies innocentes. Il est de notre devoir, en tant qu'Etats souverains et en tant que Membres de cette organisation mondiale, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution à ce problème. Nous avons fait un pas dans la bonne direction en adoptant une résolution [résolution 32/8] sur le point de l'ordre du jour intitulé "Sécurité de l'aviation civile internationale".

55. En tant que président du groupe des pays asiatique pendant ce mois-ci, un agréable devoir m'incombe. Tout d'abord, Monsieur le Président, vous avez présidé nos débats avec un talent et une efficacité tels que je ne peux trouver les mots pour exprimer convenablement ce que je voudrais dire. Votre pays peut être fier de vous. Je vous adresse les félicitations les plus chaleureuses du groupe des Etats asiatiques. Votre tâche était malaisée, mais elle aurait été plus difficile encore si vous n'aviez pas joui de la coopération du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale; nous le remercions

sincèrement, ainsi que ses adjoints, de son assistance et de la courtoisie dont il a fait preuve envers les délégations.

56. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour sa coopération et pour son aide.

57. Nous remercions aussi les présidents des grandes commissions et leurs assistants d'avoir si bien fait leur travail.

58. Nos remerciements vont également aux divers bureaux des institutions spécialisées et d'autres organismes qui ont travaillé sans relâche pour que l'Assemblée générale puisse mener à bien ses travaux.

59. Dans le peu de temps dont je dispose, il m'est pratiquement impossible de nommer toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de notre session. Elles ont toutes très bien travaillé. Qu'elles soient visibles ou invisibles, nous les remercions toutes.

60. Au moment de quitter l'Assemblée générale pour quelque temps, nous voudrions remercier nos hôtes – les Etats-Unis et la ville de New York – pour l'amabilité dont ils ont fait preuve à l'égard des dignitaires étrangers qui sont venus assister au débat général de l'Assemblée générale et aussi pour le soin et l'attention qu'ils ont consacrés aux besoins de nos délégations.

61. Les Etats Membres du groupe des Etats asiatiques saisissent cette occasion pour remercier les Etats Membres des autres régions pour la gentillesse, la courtoisie, l'hospitalité et la considération qu'ils ont manifestées. Nous souhaitons aux représentants, aux délégations et à leurs familles paix et bonheur. Nous souhaitons bon voyage à tous ceux qui rentrent dans leur pays. Autrement dit, bonne chance à tous !

62. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République démocratique allemande, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

63. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : C'est pour moi, Monsieur le Président, un grand honneur et en même temps un agréable devoir que de vous exprimer, au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, notre reconnaissance pour la manière si avisée et si sérieuse dont vous avez guidé les travaux de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Votre perspicacité politique et vos qualités de dirigeant ont contribué à l'achèvement très fécond de l'examen d'un ordre du jour extrêmement chargé. Votre autorité personnelle, votre activité orientée vers le but poursuivi, avec à la fois tant de patience et de dynamisme, ont permis de résoudre un ensemble de problèmes complexes en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties.

64. Nous tenons aussi à remercier les vice-présidents de cette session, les présidents et les membres du Bureau, de même que tous les représentants des Etats Membres, qui se sont montrés disposés à coopérer d'une manière fructueuse, ce qui nous a permis d'adopter un grand nombre de résolutions, dans l'intérêt de tous les peuples.

65. Le travail consciencieux et assidu, effectué par le Secrétariat, mérite toute notre reconnaissance. Nous remercions de tout coeur le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ses collaborateurs et assistants, dont le sentiment élevé de responsabilité a contribué au succès de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

66. A la fin de la session actuelle, nous pouvons à juste titre dire que le travail effectué et les résultats acquis contribueront à raffermir la paix, à freiner la course aux armements, à accorder aux peuples une solidarité réelle dans leur lutte contre l'oppression coloniale et raciste et permettront, aussi, de développer une coopération totale et juste entre les Etats, sur la base du principe de la coexistence pacifique. Nous tenons à relever particulièrement l'atmosphère sérieuse et l'esprit de réalisme qui ont régné au cours de la présente session. Cette atmosphère a régné même dans les cas où nous avons été appelés à discuter et à résoudre des questions litigieuses. De nombreuses résolutions ont été adoptées sans vote. En même temps, les Etats Membres se sont montrés soucieux de mettre en oeuvre les résolutions qui ont été adoptées, et notamment celles du Conseil de sécurité.

67. Le début de notre session a été marqué par un événement favorable : la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti sont venues occuper la place légitime qui était la leur au sein de notre organisation. Cela a été la manifestation éloquente de la façon dont le droit des peuples à l'autodétermination se fraye une voie de plus en plus ferme. L'époque de notre session a concorde avec le soixantième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, qui a marqué une ère nouvelle dans la vie des hommes.

68. Je pense me faire l'interprète de tous en disant que l'adoption, sur l'initiative de l'Union soviétique de la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale [*résolution 32/155*], a constitué le résultat le plus marquant de la présente session de l'Assemblée générale. En un moment où l'humanité s'est trouvée à la croisée des chemins, l'Organisation a élevé la voix avec autorité en faveur de la poursuite très ferme du processus de détente. Il y a eu là une décision très nette en faveur de la seule solution possible et entièrement conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies; cela aidera à renforcer les efforts de ceux qui luttent pour la sécurité internationale et le désarmement. L'élaboration d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales et la création à cet effet d'un Comité spécial [*voir décision 32/442*] serviront également ce noble but.

69. Le rôle et l'importance croissants de l'Organisation des Nations Unies dans la vie internationale sont également mis en évidence par le fait que cette session s'est occupée avant tout des problèmes du désarmement. Les résultats atteints aideront, sans aucun doute, à trouver une solution à cette question clé des relations internationales. Une signification toute particulière s'attache aux résolutions visant à adopter des mesures urgentes et efficaces pour réduire ou éliminer complètement le danger d'une guerre nucléaire, et pour éliminer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution sur la cessation de tous les essais d'armes

nucléaires [résolution 32/78] de même que de la résolution sur le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires [résolution 32/87 F]. Très importantes sont également la demande de l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques de même que l'interdiction de la mise au point de la fabrication de nouveaux moyens de destruction massive. Nous partageons également l'espoir exprimé par de nombreuses délégations que les négociations sur la limitation des armements stratégiques, dont le progrès a exercé une influence salutaire sur le déroulement de notre session, arriveront bientôt à une conclusion favorable.

70. Il se tiendra bientôt une session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux questions du désarmement. Mettons à profit les résultats positifs de la session actuelle de l'Assemblée générale pour assurer le succès de la session extraordinaire et pour permettre également la préparation d'une conférence mondiale sur le désarmement.

71. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale est venue confirmer qu'une paix durable pour les peuples du Moyen-Orient pourra être assurée sur la base des décisions de l'Organisation des Nations Unies. Il s'impose d'élaborer un règlement d'ensemble du conflit, avec la participation de toutes les parties intéressées, dont l'Organisation de libération de la Palestine en sa qualité de représentant légitime reconnu par l'Organisation des Nations Unies, des intérêts du peuple arabe de Palestine.

72. L'adoption des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur les problèmes de l'Afrique australe a permis à l'Organisation des Nations Unies de se prononcer avec la plus grande fermeté pour la mise en oeuvre systématique du droit à l'autodétermination et contre le racisme et l'*apartheid*. Après l'adoption de la décision sur l'embargo obligatoire sur les armes, il convient de passer à de nouvelles mesures efficaces pour faire disparaître les foyers de tension et de danger de guerre créés par la politique raciste et d'oppression des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et des populations autochtones d'Afrique du Sud. Nous sommes profondément convaincus que l'année 1978 – Année internationale de la lutte contre l'*apartheid* – saura mobiliser pour cette cause des forces plus grandes encore.

73. L'Assemblée générale a adopté un programme constructif et pratique d'examen des questions touchant les droits de l'homme. Ceci pourrait et devrait contribuer à une coopération sérieuse des Etats, dans ce domaine, afin d'intensifier la détente internationale et d'assurer le respect strict des principes fondamentaux de la Charte.

74. On a vu s'accroître le rôle et les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Le développement de relations économiques internationales, sur un pied d'égalité, constitue un élément décisif du processus général de détente. Il s'agit de faire disparaître les structures figées de la division colonialiste et néo-colonialiste du travail. Nous exprimons l'espoir que les résultats de la session actuelle, dans ce domaine, permettront de franchir une étape décisive vers la réalisation de cet objectif.

75. Notre travail de 1977 touche à sa fin. Nous devons maintenant travailler à la mise en oeuvre des mesures concertées, contribuant par là même à la complète réalisation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies. Permettez-moi de conclure en formulant le voeu que la nouvelle année 1978 soit l'année de l'affermissement de la paix et de la sécurité universelle.

76. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à la représentante du Venezuela, qui parlera au nom du groupe des Etats latino-américains.

77. Mlle **LOPEZ** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*): Monsieur le Président, la trente-deuxième session de l'Assemblée générale s'achève et le Venezuela a le grand honneur et le privilège de vous exprimer, au nom des Etats membres du groupe des Etats latino-américains, nos sincères remerciements et notre profonde reconnaissance pour la sagesse et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux.

78. Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général, M. Waldheim, et à ses collaborateurs immédiats pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix mondiale, ce qui démontre une fois de plus leur dévouement, leur dynamisme et leur patience.

79. Il est également opportun d'exprimer nos remerciements aux vice-présidents de l'Assemblée, ainsi qu'aux présidents et autres membres des bureaux de toutes les commissions de l'Assemblée. N'oublions pas non plus de remercier les fonctionnaires du Secrétariat pour leur précieuse assistance.

80. Le pays hôte mérite également notre gratitude pour nous avoir accueillis, une fois encore, et pour avoir facilité nos travaux.

81. Dans cette enceinte, la plus appropriée pour rechercher des solutions aux problèmes mondiaux parce qu'elle permet la confrontation d'idées et un dialogue constructif, vous avez démontré, Monsieur le Président, votre compétence et vos grandes qualités politiques, ce qui a permis le succès du programme complet et important que nous achevons aujourd'hui. Nous avons plaisir à relever que l'Assemblée a adopté un grand nombre de résolutions par consensus. Nous croyons qu'il est nécessaire et urgent d'appliquer et de faire respecter ces résolutions. Cette nécessité est d'autant plus manifeste lorsqu'il s'agit de questions extrêmement importantes dont dépend la survie même de certains peuples. C'est le cas de nombreuses décisions destinées à freiner la course aux armements.

82. C'est le cas également du Moyen-Orient, de l'Afrique australe et de Chypre. Ce sont là des questions délicates et épineuses, auxquelles nous avons consacré beaucoup d'attention et dont la solution ne peut être trouvée sans une grande compréhension de la part des pays qui ont des intérêts importants dans ces régions; c'est de leur part que nous attendons la plus grande souplesse pour dégager des formules viables.

83. Un nombre considérable de délégations ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'efficacité des résolutions des Nations Unies, en particulier de celles du Conseil de

sécurité; cet organe a adopté l'une des mesures les plus importantes de ces dernières années, à savoir l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud.

84. La Charte de l'Organisation doit être le cadre approprié permettant aux Etats Membres d'assumer leurs responsabilités internationales.

85. Les décisions prises sous votre direction, Monsieur le Président, contribueront au bien-être et à l'avenir de ces millions d'êtres humains qui sont encore soumis au colonialisme, à l'*apartheid*, et à la discrimination raciale. A une écrasante majorité, nous avons condamné les régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe qui sont, de jour en jour, plus isolés de notre communauté internationale. Nous savons que leur survie dépend de la collaboration que continuent de leur apporter un groupe de pays et les intérêts transnationaux. Cette assemblée a réaffirmé une fois de plus qu'elle appuyait la lutte légitime des peuples coloniaux contre la survie du colonialisme et contre l'exploitation sous quelque forme que ce soit.

86. Nous estimons que nos délibérations ont engendré des contributions significatives pour la détente mondiale, et nous sommes certains que de plus grandes possibilités s'ouvriront pour que la Conférence de paix sur le Moyen-Orient reprenne bientôt et puisse compter sur la bonne volonté de tous pour trouver des solutions justes permettant une meilleure compréhension et la coexistence entre les Arabes, les Palestiniens et les Israéliens, car c'est ainsi que l'on parviendra à réaliser, par des moyens pacifiques, les aspirations de paix dans cette région du monde.

87. Notre organisation a contribué à soulager les problèmes du peuple chypriote, et nous sommes certains que la tension sera remplacée par la tranquillité et la justice, et que l'on tiendra compte des intérêts primordiaux du peuple chypriote, à savoir son indépendance et son unité.

88. Pendant cette session, l'Assemblée a également accordé son attention à d'autres questions importantes. Des événements internationaux regrettables – le détournement d'aéronefs civils – ont justifié une action décidée des Nations Unies. La résolution pertinente, adoptée par l'Assemblée générale, constitue, à notre sens, un pas significatif dans la tâche urgente qui consiste à éliminer ce problème.

89. Nous ne pouvons pas dire que 1977 a été une année de grands progrès internationaux. Le dialogue entre pays en développement et pays développés, appelé dialogue Nord-Sud, après une tentative dont les résultats en dehors de l'Organisation des Nations Unies ont été limités, a été maintenant renvoyé à notre organisation. Nous avons jeté les bases d'un mécanisme qui nous permettra d'assumer la responsabilité d'un ordre plus juste, responsabilité qui, en réalité, n'a jamais cessé d'être nôtre.

90. La récente Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, n'a pas su se mettre d'accord pas plus que sur ce qui pourrait faire du Fonds l'élément fondamental du Programme intégré des produits de base. Par conséquent, il existe une grande contradiction

entre la position prise par les pays développés et les engagements récents contractés à Paris.

91. De toute évidence, le dialogue se maintiendra au sein de l'Organisation des Nations Unies et nous nous sentons, de ce fait, plus que jamais engagés à faire ce qui est indispensable pour que l'on introduise dans la structure et le fonctionnement de cette organisation les modifications nécessaires à l'instauration d'un dialogue fécond.

92. En ce moment même, à Caracas, se tient la quinzième réunion des pays exportateurs de pétrole; le Président du Venezuela, M. Carlos Andrés Pérez, a proposé une majoration du prix du pétrole de 8 p. 100 dans le but d'utiliser ces ressources financières au profit du tiers monde, en particulier au profit des pays qui ont été les plus touchés par la crise financière que traverse le monde.

93. Nous sommes certains que des initiatives semblables visant à alléger le problème de la dette extérieure du tiers monde seront prises par les pays développés.

94. Il est absolument nécessaire que nous continuions avec lucidité et avec une volonté politique marquée de faire en sorte que 1978 soit une année de succès nouveaux et importants, qui nous permettra de dépasser les incertitudes qui nous tourmentent et de progresser dans le sens de la paix, de la justice et de la coopération internationales.

95. Il ne me reste plus, pour terminer, qu'à vous souhaiter à tous une année 1978 prospère.

96. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Canada, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

97. **M. BARTON** (Canada) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai l'honneur, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, de vous exprimer, Monsieur le Président, notre reconnaissance pour la manière efficace dont vous avez conduit les travaux de la présente session. Je voudrais également exprimer notre sincère reconnaissance à notre éminent Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Buffum, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat, pour la conscience avec laquelle ils ont accompli leur travail et pour leur coopération étroite avec toutes les délégations.

98. Nous nous réunissons, chaque année, en une assemblée générale composée des Membres de cette organisation, parce que nous croyons en la nécessité d'un lieu de rencontre commun où tous les pays du monde peuvent s'exprimer et tenter de résoudre les grandes questions de notre époque. La conception selon laquelle chaque nation – petite ou grande – a, à la fois, le droit et la responsabilité de participer à ce travail est un fait relativement nouveau, et nous avons encore beaucoup à apprendre quant à la manière de rendre effective cette idée et de lui donner un caractère pertinent qui convaincra les gouvernements d'avoir recours aux possibilités qu'elle offre et de la traiter de manière sérieuse.

99. Je crois que la présente session représente une étape utile dans ce processus d'éducation. Nous n'avons ni réglé la situation au Moyen-Orient, ni lancé un programme de désarmement véritable, ni instauré le nouvel ordre économique international, ni mis fin à l'*apartheid* et au colonialisme en Afrique; nous n'avons pas, non plus, mis fin à la cruauté et à l'inhumanité qui sévissent sur chacun des continents du globe. Mais nous avons été les témoins de progrès modestes dans l'art de vivre et de travailler ensemble et dans la reconnaissance du fait que, en dernière analyse, c'est non pas dans l'affrontement, mais dans les adaptations qui conduisent à des solutions concertées, que nous pouvons accomplir des progrès.

100. Je voudrais maintenant citer certains des facteurs qui nous semblent avoir contribué aux réalisations des trois derniers mois.

101. Après les Conférences de Maputo et de Lagos qui ont eu lieu cette année, la résolution du Conseil de sécurité, imposant un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, représente une nouvelle mesure importante destinée à influencer sur la politique de ce gouvernement, afin de mettre un terme à l'*apartheid* et de faire en sorte que la majorité de la population puisse recouvrer les droits de l'homme fondamentaux. En même temps, nous demeurons attentifs à ce que nous espérons être des résultats positifs qui sortiront des négociations concernant tant la Rhodésie que la Namibie.

102. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous sommes encouragés par les récents événements, et nous espérons sincèrement qu'ils déboucheront sur l'établissement rapide d'un règlement de paix général.

103. L'adoption de la résolution sur la sécurité dans l'aviation civile internationale est une leçon pour ceux qui critiquent souvent l'Organisation des Nations Unies en disant qu'elles ne sont pas aptes à réagir rapidement à un besoin manifeste. Malgré les points de vue opposés formulés pendant le débat, nous sommes heureux de constater que l'opinion internationale a été exprimée et que des mesures ont été proposées par consensus.

104. Nous sommes encouragés par les quelques progrès réalisés dans le domaine du désarmement, en particulier, pour ce qui est de la non-prolifération, de la course aux armements et de ses conséquences et des rapports entre désarmement et développement. La session extraordinaire consacrée au désarmement, prévue pour le printemps prochain, donnera une impulsion nouvelle à nos efforts communs visant à arrêter et à enrayer la course aux armements, dans le but de parvenir à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Elle permettra également de souligner le rôle de catalyseur que l'Organisation des Nations Unies peut et devrait jouer en matière de désarmement.

105. Dans le domaine économique, la session a été très importante. Nous nous sommes efforcés d'améliorer les structures des Nations Unies dans les secteurs économique et social, et le rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies montre certains progrès réalisés dans ce domaine délicat. La compétence de l'Assemblée générale a

été rehaussée par la décision de créer un mécanisme de surveillance. Nous devons maintenant prouver que nous sommes en mesure de travailler, avec la sagesse voulue, afin que des progrès sensibles soient accomplis dans le dialogue Nord-Sud.

106. Dans le domaine administratif et budgétaire, l'Assemblée a analysé et approuvé un projet de budget-programme biennal complexe et croissant qui approche 1 milliard de dollars. L'introduction de nouveaux salaires pour quelque 4 000 fonctionnaires des services généraux à Genève, sur la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale, marque une étape importante dans les efforts de l'Assemblée pour créer des conditions d'emploi plus équitables dans le système commun des Nations Unies. Un nouveau barème de contributions, faisant que les dépenses seront réparties entre les Etats Membres, a été approuvé avec un degré d'unanimité qui confirme, une fois de plus, la solidité foncière des méthodes d'établissement des quotes-parts.

107. La présente session a marqué un renforcement de certaines tendances nouvelles encourageantes. Il semble qu'il y ait une plus large disposition à tenir compte de la position d'autrui dans les initiatives de l'Organisation des Nations Unies. Cela peut être le signe d'une plus grande souplesse; nous notons avec satisfaction qu'un nombre plus grand de résolutions ont été adoptées par consensus, au cours de cette session. Nous espérons sincèrement que ces tendances positives se confirmeront au cours de sessions à venir de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ainsi, les chances de trouver des solutions aux problèmes difficiles qui se présentent à nous seront accrues.

108. Le défi que doivent relever l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale qu'elle représente consiste à trouver des solutions aux conflits, afin de garder toute son actualité et son efficacité à l'Organisation. Au moment où vous allez clore cette session, vous avez, Monsieur le Président, toute notre reconnaissance pour l'importante contribution que vous avez apportée à relever ce défi.

109. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Yémen démocratique, qui souhaite faire une déclaration au nom des Etats arabes.

110. **M. ASHTAL** (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du groupe des Etats arabes et en celui de ma délégation, j'ai le plaisir de vous dire, Monsieur le Président, combien nous avons apprécié votre personnalité et le rôle éminent que vous avez joué en qualité de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce fut une session très active et, grâce à vos talents bien connus et à votre grande expérience, vous avez pu conduire nos délibérations avec toute la compétence et la précision voulues. Cela prouve à l'évidence vos grandes qualités et démontre que tous les milieux des Nations Unies et de la communauté internationale, dans son ensemble, ont eu raison d'avoir foi en vous.

111. L'Organisation des Nations Unies ne vous est, certes pas nouvelle, et si vous avez laissé à vos amis le meilleur souvenir, lorsque vous représentiez une Yougoslavie amicale au sein de cette organisation, nous sommes aujourd'hui

encore plus heureux que vous y soyez revenu en qualité de président de l'Assemblée générale, dont vous avez su diriger les travaux avec l'efficacité et la sincérité qui vous caractérisent.

112. En cette fin de session, et en attendant que nous nous retrouvions lors de la session extraordinaire, au printemps prochain, je voudrais vous présenter nos vœux les plus chaleureux de santé et de succès.

113. Enfin, je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Waldheim, qui fait tout ce qui est possible pour assurer l'application des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

114. A cette occasion, je voudrais également remercier M. Buffum, secrétaire général adjoint, et tous les membres du Secrétariat pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faciliter notre tâche et permettre le succès de cette session.

115. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui souhaite faire une déclaration au nom du pays hôte.

116. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général et mes amis. Je dis "mes amis" avec la plus grande sincérité, car je n'ai pas le souvenir de m'être trouvé dans un groupe de personnes d'origines, d'idéologies et de croyances si diverses et qui, malgré leurs désaccords, ont réussi à être ensemble, comme nous l'avons été ces trois derniers mois, sans jamais se montrer désagréables sur le plan personnel. C'est presque comme si les nations du monde avaient choisi leurs citoyens les plus sympathiques pour les envoyer ici constituer l'Assemblée générale; et ce sont les relations personnelles chaleureuses que nous avons entretenues ici qui, me semble-t-il, ont permis de réaliser de tels progrès dans l'intérêt de nos nations respectives.

117. Je suis heureux de dire que, à mon sens, nous avons réalisé, cette année, un changement important et plein de promesses dans les travaux de l'Assemblée générale. Nous sommes parvenus à la fin d'une session qui, à bien des égards, peut être considérée comme la plus constructive depuis bien des années. Au cours de cette session de l'Assemblée, nous avons vu se dégager un consensus plus clair des intéressés, remplaçant dans une certaine mesure la politique de frustration qui a semblé souvent animer les travaux de l'Assemblée par le passé. L'aube de ce dialogue dynamique est très prometteuse pour nos activités futures dans le système des Nations Unies.

118. Cette année, nous avons tous vu un changement évident de comportement, le signe que tous nos gouvernements et nos représentants commencent à mettre en doute l'utilité des slogans et des poncifs qui ont parfois régi leurs activités au cours des dernières années. J'ai le sentiment qu'un accord de plus en plus important se fait jour pour penser que les slogans ne mènent à rien, que les manoeuvres politiques et tactiques isolées du fond des problèmes ne sont pas seulement stériles et nuisibles à l'Organisation, mais également engendrent un affrontement négatif qui entrave le progrès vers des solutions valables aux problèmes essentiels de l'humanité.

119. En bref, cette session a été positive. Peut-être a-t-elle même été importante sur le plan historique, en raison des progrès réalisés sur plusieurs fronts, et surtout en raison de cette nouvelle volonté qui s'est dessinée de chercher ensemble la solution de nos problèmes communs. C'est là un résultat substantiel que mon gouvernement apprécie hautement, et que j'ai l'intention de communiquer au peuple américain dans les semaines et mois à venir.

120. Qu'a réalisé cette assemblée, et comment cela s'est-il produit ?

121. Parlons tout d'abord de la région où, depuis 30 ans, l'Organisation des Nations Unies est spécialement responsable du maintien de la paix et de la sécurité : le Moyen-Orient. Cet automne, nous avons vu, dans la visite du président Sadate à Jérusalem, l'un des actes les plus courageux de l'histoire de la diplomatie moderne. Le geste du président Sadate et la réaction du premier ministre Begin ont ouvert une perspective sans précédent. Leur rencontre a prouvé le profond désir de paix de peuples qui ont subi la dévastation de quatre guerres tragiques.

122. Sur la plupart des autres questions, l'Assemblée a, cet automne, donné l'impression qu'elle était extrêmement consciente des événements réels et qu'elle les suivait de très près. Cependant, les résolutions adoptées sur le Moyen-Orient ont eu quelques tendances à être à l'image de la rhétorique du passé plutôt que des événements si reconfortants et si prometteurs du présent. En toute équité, les représentants et leur gouvernement ont, me semble-t-il, éprouvé certaines difficultés, en raison de la rapidité avec laquelle les événements se sont produits, à traduire, ici à New York, les nouvelles possibilités dynamiques de progrès au Moyen-Orient.

123. Malgré le ton de certains de ces débats, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution chargée de suivre la situation au Moyen-Orient, est resté important et constructif. Nous devons tous y penser, comme l'a fait le Secrétaire général, lorsqu'il a rendu visite au premier ministre Begin, pour parler de la contribution que l'Organisation pouvait apporter au processus de paix. Les efforts de maintien de la paix réalisés par les Nations Unies, depuis de nombreuses années déjà, ont contribué à trouver le répit nécessaire pour permettre aux parties intéressées d'élaborer les décisions extrêmement difficiles mais indispensables qui doivent être prises si nous voulons qu'une paix complète et durable règne enfin au Moyen-Orient.

124. Dans les manchettes de la presse, cet automne, un fait a été oublié, à savoir que le Conseil de sécurité a renouvelé sans controverse le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant au Moyen-Orient, processus qui, par le passé, avait été laborieux et pénible. Le monde et les médias ne se sont pas, non plus, attachés au fait que l'Assemblée générale avait approuvé les fonds nécessaires aux efforts de maintien de la paix au Moyen-Orient cette année, et ce, par contraste avec le passé, d'une manière routinière et sans grande controverse. Le public n'a pas, non plus, attaché une importance suffisante au rôle joué par l'Organisation des Nations Unies, cet automne, qui ont permis des consultations intensives entre

les dirigeants des gouvernements principalement intéressés au règlement de la situation au Moyen-Orient. Cela comportait la possibilité pour les ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique et des Etats-Unis de poursuivre leurs entretiens sur la question.

125. Tous ces faits, qui ont eu lieu au cours des premières semaines de cette session, ont aidé à préparer la voie aux accords sur des mesures substantielles qu'exige le règlement définitif que nous souhaitons tous voir intervenir au Moyen-Orient.

126. Une part importante du nouveau climat qui règne en cette assemblée générale est née de ce que mon gouvernement considère comme une évolution significative de la communauté des Nations Unies vers un degré nouveau de consensus sur les objectifs communs relatifs aux questions de l'Afrique australe. Je suis fier que mon gouvernement et le peuple des Etats-Unis aient resserré leur association et leur coopération avec nos amis africains. La communauté mondiale est à peu près unanime à appuyer les objectifs de libération des populations d'Afrique australe. Il en est peu qui songent à rejeter l'oeuvre qui a été accomplie pour garantir la liberté, l'indépendance et l'autonomie pour tous les habitants de cette région. Mon gouvernement demeure voué à cette tâche monumentale.

127. En Rhodésie, nous avons été des plus sensibles au répit accordé aux efforts du Royaume-Uni et des Etats-Unis par la manière dont l'Assemblée générale a traité ce problème dans tous ses débats, que ce soit en Commission ou en séance plénière. De même, nous comprenons et acceptons la signification de l'ajournement de nouveaux débats au Conseil de sécurité.

128. Les actes tragiques du Gouvernement sud-africain, cet automne, ont provoqué une explosion bien légitime de protestation dans le monde entier, qui a trouvé son expression au sein de l'Organisation dans la décision unanime du Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires à l'Afrique du Sud. C'est la première fois qu'aux termes du Chapitre VII de la Charte, des sanctions ont été imposées à un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il y a eu là un consensus véritable. Ce fut une étape historique franchie par l'Organisation dans ses efforts pour réaliser la paix et la dignité de l'homme en Afrique.

129. Pour ce qui est des questions économiques et sociales, nous sommes arrivés à deux étapes importantes sur la base de consensus. Nous avons conclu un accord sur un mécanisme destiné à surveiller le dialogue continu entre pays industrialisés et nations en développement. Nombreux étaient ceux qui croyaient que nous ne pourrions pas nous entendre, ne fût-ce que sur la procédure permettant de poursuivre ce dialogue, car nous avions échoué bien des fois dans le passé; mais nous y sommes cependant parvenus. En outre, après une étude de deux ans sur la restructuration des fonctions économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes entendus sur certains changements des plus importants qui devraient, de toute évidence, améliorer le bon fonctionnement et l'efficacité de ces opérations et assurer de biens meilleurs services des institutions des Nations Unies aux déshérités de ce monde.

130. Nous avons également fait quelques progrès en matière de droits de l'homme. Cette session de l'Assemblée est celle au cours de laquelle le Président des Etats-Unis a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de même que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce fut la session de l'Assemblée au cours de laquelle l'opinion d'un grand nombre de pays, ayant parrainé la proposition destinée à créer le poste de haut commissaire aux droits de l'homme, a reflété le soutien de la plupart des régions géographiques, même si son adoption définitive n'a pas été possible cette année. Ce fut également la session de l'Assemblée au cours de laquelle des délégations, appartenant à un certain nombre de régions, ont fait des propositions importantes relatives aux droits de l'homme. Je crois que nous avons franchi des pas importants vers une prise de conscience plus grande et vers un accord beaucoup plus large que par le passé sur les mesures à prendre dans ce domaine délicat mais critique. Mais, certes, nous avons encore beaucoup à faire.

131. Un des éléments les plus encourageants de la présente session de l'Assemblée générale a été la mesure de l'accord auquel nous sommes arrivés sur la question du contrôle des armements. Sur une interdiction globale des essais, par exemple, la résolution clé a été très largement appuyée, non seulement par l'Union soviétique et les Etats-Unis, mais aussi par presque toutes les nations ne possédant pas d'armes nucléaires. Pour ce qui est de la non-prolifération, une disposition très sincère s'est manifestée pour échanger très sérieusement des vues et mettre au point une résolution acceptable reconnaissant la grande responsabilité de toutes les nations de ne pas contribuer à la prolifération. Des résolutions, demandant l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, ont recueilli un très large appui; mon gouvernement a été heureux de pouvoir les appuyer, et tant les Etats-Unis que l'Union soviétique ont été en mesure de voter en faveur d'une résolution approuvant les objectifs poursuivis dans les entretiens sur la limitation des armes stratégiques.

132. La résolution adoptée par consensus par cette Assemblée — et je le souligne, par consensus — sur les détournements d'avion, a constitué une réalisation particulièrement importante de cette session, assurant aux peuples de toutes les nations une sécurité plus grande dans les airs.

133. De plus, cet automne, les négociations menées à l'Organisation des Nations Unies ont permis des progrès appréciables vers l'établissement d'un comité mixte pour s'occuper de la question des personnes disparues à Chypre, signe positif que les deux parties sont disposées à résoudre leurs divergences par la voie de la négociation. Nous avons pris des mesures pour appuyer les importantes recommandations de la Commission de la fonction civile internationale, afin d'améliorer la situation concernant le personnel de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons augmenté le nombre de Membres de l'Organisation dans notre marche vers l'objectif final de l'universalité. Nous sommes parvenus à une résolution de consensus sur Guam [résolution 32/28] et avons évité les résolutions d'affrontement du passé.

134. Les raisons de ce bilan essentiellement positif sont nombreuses. Je n'ai pas besoin de les énumérer aux représentants ici présents, mais je crois qu'il est particulièrement important que ceux qui sont en dehors de cette enceinte s'y attachent.

135. Tout d'abord, il convient, je crois, de signaler l'accord qui se dégage et selon lequel le temps de l'opportunisme à l'Organisation des Nations Unies, sur bien des questions, est révolu. Les questions sont trop pressantes, le danger est trop grand. La session de l'Assemblée de cette année nous apporte le grand espoir que l'Organisation s'est engagée dans une voie nouvelle et positive. Bien que, de toute évidence, nous ne puissions être d'accord sur toutes les formules précises de politique, il existe un accord croissant pour penser qu'il nous appartient à tous de formuler des propositions concrètes à l'égard des questions critiques qui se présentent à nous.

136. En second lieu, je crois qu'il existe, parmi les Membres de l'Organisation, un accord qui va grandissant pour penser que les intérêts fondamentaux à long terme des pays développés, comme des pays en développement, sont plus souvent convergents que divergents. Dans mon pays, par exemple, certains changements de politique se sont traduits par un intérêt plus profond à l'égard des problèmes de l'Afrique australe, ont permis des progrès sur un traité intéressant le canal de Panama, ont provoqué une préoccupation plus vive au sujet des droits de l'homme et ont créé des liens plus étroits avec de nombreux pays du monde en développement. Il y a des divergences, certes, dont certaines sont difficiles à aplanir; mais, pour toutes les nations, grandes et petites, il est de plus en plus absurde de refuser de reconnaître l'influence que nous exerçons les uns sur les autres.

137. En ce qui concerne les questions économiques, par exemple, mon pays qui, historiquement, a été orienté vers nos partenaires commerciaux industrialisés, est maintenant amené à constater que les nations en développement constituent des débouchés croissant le plus rapidement et continuent d'être une source essentielle pour un grand nombre de ses matières premières. Nous constatons ainsi que toutes les régions ont une importance grandissante pour le bien-être et les intérêts de l'Amérique. De leur côté, les pays en développement découvrent maintenant que les sociétés industrialisées leur offrent des débouchés indispensables, donc les capitaux nécessaires et une assistance technique d'importance vitale. De plus en plus, nous devons comprendre, ensemble, que notre tâche ne consiste pas à faire pression les uns sur les autres — après tout, les deux parties sont tout à fait en mesure de résister à la pression — mais à trouver une bien meilleure manière d'aider les deux côtés à dégager et à développer de concert leurs intérêts communs. C'est la raison pour laquelle l'accord intervenu à l'Assemblée, sur un mécanisme de surveillance du dialogue Nord-Sud, est d'une importance si grande.

138. Troisièmement — et cela sera contesté par certains, bien que je sois convaincu que cela est vrai —, nous allons vers un ensemble de valeurs et d'intérêts communs plus largement partagés. Il y a 30 ans, peu nombreux étaient ceux du monde développé qui, d'une manière ou de l'autre, se souciaient des conditions économiques et sociales des nations en développement. A cette époque, ils n'étaient pas

nombreux ceux qui, dans les pays en développement, comprenaient que la politique intérieure des pays industrialisés pouvait avoir un effet si marquant sur les conditions économiques de leur propre pays lointain. Aujourd'hui, il existe un débat international intense sur les meilleurs moyens de réaliser un nouvel ordre économique international plus juste et plus sain. La question n'est pas de savoir ce que nous devons faire, mais comment le faire.

139. Quatrièmement — et malheureusement le monde ignore grandement cela —, des formes nouvelles et efficaces de prise de décisions ont été utilisées pour parvenir aux résultats de cette assemblée générale. Il s'agit, d'abord, de la mise au point importante de techniques de petits groupes pour arriver à un accord sur des questions qui pourraient provoquer des dissensions. Ce qu'on a appelé les groupes de contact, consistant de représentants des divers groupes d'intérêts, ou "amis du Président" de grandes commissions, ont été en mesure de réaliser des progrès importants au cours de réunions officielles.

140. L'autre technique importante de procédure qui mérite d'être citée est celle des décisions par consensus. Le public a tendance à centrer son attention sur les désaccords qui nous séparent, mais, au cours des deux dernières années, 63 p. 100 environ des décisions de l'Assemblée générale ont été prises par consensus. Cela marque un ton plus constructif et une coopération plus grande dans le déroulement de nos débats dans cette enceinte.

141. Sur les problèmes vitaux du maintien de la paix, nous devons tout d'abord maintenir l'élan acquis. La plupart d'entre nous sont d'accord pour penser que le moment possible que si nous persistons dans nos efforts pour élucider les questions et réaliser des accords sur les problèmes qui nous menacent tous.

142. Au Moyen-Orient, bâtissons sur les mesures historiques déjà prises, abandonnons les positions destructrices, et saisissons une chance de paix sans précédent. Prenons la décision, dans les mois qui nous séparent de la prochaine session, de contribuer par nos idées, nos connaissances, notre sagesse, à orienter les affaires des Nations Unies, de telle sorte qu'elles viennent à l'appui des initiatives visant à la paix.

143. A Chypre, maintenant que les parties se sont rapprochées d'un accord sur un point important — le Comité chargé de rechercher les personnes disparues —, efforçons-nous de maintenir l'élan acquis et servons-nous en pour étendre les domaines d'entente et parvenir à un règlement durable.

144. En Rhodésie, le consensus de soutien, obtenu ici par l'Organisation, a incontestablement joué un grand rôle pour amener Ian Smith à comprendre qu'il doit s'effacer pour céder la place à un gouvernement majoritaire légitime, élu par le peuple du Zimbabwe. Nous persistons à croire que l'initiative que les Etats-Unis ont poursuivie en soutenant le Royaume-Uni demeure le meilleur cadre pour une transition acceptable sur le plan international vers le gouvernement de la majorité. Continuons à travailler ensemble pour parvenir, grâce à cet effort, à la conclusion pacifique qui s'impose.

145. En Namibie, les cinq représentants occidentaux viennent d'achever une autre série d'entretiens avec les Etats de première ligne, la South West Africa People's Organization, le Nigéria, et l'Afrique du Sud. Les différences qui séparent les parties ont été considérablement réduites au cours des derniers mois, depuis que notre groupe de contact a commencé à travailler. Mais les questions qui demeurent dressent toujours un obstacle sérieux dans la voie d'un accord définitif entre les parties. Continuons, cependant, à travailler ensemble à la poursuite d'une solution acceptable sur le plan international, qui conduira le peuple de la Namibie à une autodétermination et une indépendance véritables.

146. En Afrique du Sud même, construisons sur le nouveau consensus, non seulement sur l'inacceptabilité absolue de l'*apartheid*, mais également sur la nécessité de convaincre l'Afrique du Sud d'aller dans une direction progressiste. Le consensus de la communauté mondiale est plus ferme et plus solide qu'il ne l'a jamais été auparavant. Montrons clairement que notre objectif n'est pas simplement d'isoler l'Afrique du Sud, mais d'encourager cette forme de modifications sociales valables, susceptibles d'aboutir à la pleine participation de tous les citoyens d'Afrique du Sud à leur gouvernement propre et à leur vie nationale.

147. L'année prochaine, nous célébrerons le trentième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son adoption a été réalisée à une étape très précoce de la vie de cette organisation. Dans ce temps-là, c'était pratiquement notre première priorité; et bien qu'il y ait eu certains progrès dans le domaine des droits de l'homme depuis lors, il reste un long chemin à parcourir. Il y a encore de trop nombreux abus. En marquant cet anniversaire important, redonnons une priorité élevée au souci de cette organisation à l'égard des droits de l'homme, et décidons que la session de l'Assemblée générale de l'an prochain sera le moment culminant d'une action collective constructive pour faire progresser cette cause vitale.

148. L'an prochain nous fournira également une occasion importante de progresser sur les questions essentielles du contrôle des armes. La session extraordinaire consacrée au désarmement en mai et juin prochains n'a pas de précédent. Jamais auparavant l'Organisation des Nations Unies n'a patronné une réunion de cette importance portant sur cette question. Jamais auparavant nous n'avons eu la possibilité de concentrer de cette manière l'attention de toutes les nations sur ces questions de vie et de mort. Ce n'est plus la préoccupation des seules nations de l'Est et de l'Ouest. Les pays en développement, les pays non nucléaires, en fait, tous les pays, ont un enjeu important dans ces débats. Engageons-nous tous à travailler, au sein de nos gouvernements respectifs, pour faire un grand effort afin d'assurer le succès de cette session extraordinaire, de la mener à des accords valables, à des moyens pratiques de servir nos objectifs de désarmement.

149. La présente session de l'Assemblée a constitué une autre étape importante dans l'amélioration du dialogue économique entre les pays en développement et les pays industrialisés. Lorsque s'est achevée la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée, immédiatement avant l'ou-

verture de la session actuelle, nous avons tous compris qu'une tâche importante consisterait à trouver un cadre mutuellement acceptable pour continuer l'étude, à un niveau élevé, de la coopération économique au sein du système des Nations Unies. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale a relevé ce défi; travaillons tous pour assurer des discussions constructives au sein du comité plénier sur lequel l'accord est intervenu.

150. Les Etats-Unis attendent beaucoup de l'avenir. Si l'édification d'un nouvel ordre économique international doit être un consensus croissant et non une joute oratoire, chaque groupe de pays — l'Est et l'Ouest, les producteurs et les consommateurs de pétrole, les pays industrialisés, les pays en voie d'industrialisation et les pays agricoles — doit rechercher les moyens qui permettront de parvenir à des modifications constantes assorties d'une sécurité économique pour tous. Nous connaissons les besoins et les soucis des uns et des autres. Nous avons même appris davantage, en ce qui les concerne, au cours de cette assemblée. Attaquons-nous donc au travail qui reste encore à faire.

151. Dans bien des domaines marqués autrefois par le désaccord, le consensus s'est instauré. Dans d'autres, nous n'avons pas encore réussi. Un domaine dans lequel il reste à faire a trait aux négociations en vue d'un fonds commun sous les auspices de la CNUCED. La suspension des négociations de Genève a eu lieu assez tard au cours de la session et, avec tant d'autres questions en train, il était certainement difficile, pour nous tous à New York, de donner un élan réel à la reprise constructive de ces négociations.

152. Malheureusement, nous n'avons pas pu nous entendre sur un projet de résolution qui aurait facilité la reprise de ces négociations. Comme on le sait, nous avons fait des efforts au sein de la Deuxième Commission, la semaine dernière, pour aboutir à un projet de résolution qui aurait permis la reprise des négociations sur une base constructive. Il n'a pas été possible, hélas, d'élaborer une déclaration positive non préjudicielle. Faisons donc des efforts concertés pour trouver le moyen de procéder à une évaluation équilibrée et rationnelle des importantes questions en jeu. Nous croyons que cette évaluation est nécessaire avant que l'on puisse s'attendre à de nouveaux progrès.

153. Je citerai enfin un domaine qui méritera notre attention pressante l'an prochain. Le budget que nous venons d'approuver marque une augmentation de près de 30 p. 100 par rapport à celui du dernier exercice biennal. Nous avons approuvé beaucoup de programmes et de projets de valeur. En fait, presque tous sont valables. Mais les ressources des Nations Unies ne sont pas illimitées. Il me paraît juste de dire que nous parrainons trop de conférences, trop de programmes d'intérêt spécial, trop de projets privés d'assistance à des pays individuels, alors que ces mesures devraient être réservées aux cas les plus critiques. Je serai le premier à reconnaître que mon gouvernement, lui-même, n'a pas toujours suivi une politique de retenue financière. Mais la nécessité de rigueur financière est primordiale, et elle s'applique à chacun de nous. Nous devons fixer des priorités, analyser avec soin toutes les propositions, préciser nos objectifs et nous imposer de la retenue en matière de dépenses, jusqu'à ce que nous sachions exactement quelles mesures sont les plus

pressantes. Une résolution, adoptée par consensus à l'Assemblée l'an dernier, exprimait une préoccupation à l'égard de ce problème et demandait l'aide du Secrétaire général pour dégager les priorités en matière de dépenses. Le budget du système des Nations Unies, qui était de 124 millions de dollars en 1947, atteignait près de 2,5 milliards de dollars en 1976. Ce sont là des sommes importantes, et nous savons tous qu'elles pourraient être mieux utilisées avec des programmes et une gestion plus satisfaisants. Engageons-nous à réaliser cette tâche dans l'année à venir.

154. En bref, nous avons devant nous un ordre du jour difficile. Les problèmes ne disparaissent pas avec le dernier coup de marteau. Mais avec le consensus des intéressés, qui s'est dégagé clairement à la présente session de l'Assemblée générale, nous avons entrepris la recherche des éléments communs à nos propres intérêts, et nous avons cessé de parler fort pour écouter davantage.

155. Un haut fonctionnaire d'un autre gouvernement m'a dit, au début de cette session, que l'Organisation des Nations Unies semblait reprendre son souffle. Je crois que c'est manifestement vrai. Ce consensus naissant sur la manière de travailler ensemble aux problèmes du monde nous apporte à tous une source d'espoir et d'optimisme renouvelés. Cela est bon pour l'Organisation des Nations Unies, cela est bon pour le monde et cela est bon pour les peuples que nous représentons.

156. En terminant, Monsieur le Président, je manquerais à mon devoir et je n'exprimerais pas l'opinion sincère de mon gouvernement si je ne parlais expressément de la manière remarquable dont vous avez dirigé les travaux difficiles de l'Assemblée au cours des trois derniers mois. Vous avez été un président remarquable dans une lignée d'hommes d'Etat de talent, et votre assemblée a été l'une des sessions les plus constructives et les plus positives de ces dernières années.

157. Ma délégation voudrait également rendre hommage au Secrétaire général qui, une fois de plus cette année, a assuré à l'Organisation des Nations Unies une direction dévouée et énergique. Nous avons regretté l'absence de Mme Waldheim cet automne, et nous espérons sincèrement, Monsieur le Secrétaire général, que vous serez de nouveau réuni le plus tôt possible avec les membres de votre famille.

158. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Buffum, et tous les membres dévoués du Secrétariat pour leur soutien chaleureux et leur travail assidu qui, de toute évidence, ont joué un rôle indispensable dans les réalisations de la présente session.

159. Qu'il me soit permis d'achever sur une note assez personnelle, car je crois que cette année a été le témoin d'un changement en politique étrangère et dans la stratégie diplomatique qui mérite, jusqu'à un certain point, notre attention à tous. Normalement, en effet, les décisions des dirigeants et des hommes d'Etat du monde sont des décisions qui ne s'accompagnent d'aucun risque pour leur propre vie, mais font, malheureusement, peser un danger sur la vie, la santé et le bonheur de la jeunesse la plus prometteuse et la plus patriotique de leur nation.

160. Que nous soyons ou non d'accord avec les buts et la politique poursuivis par l'initiative du président Sadate, cette année, je tiens à dire que, en cette saison de paix, nous devrions tous suivre son exemple et libérer la jeunesse de nos nations du risque de la guerre et de la destruction pour faire peser ce risque sur nos propres personnes, sur nos propres carrières et sur l'avenir de nos propres gouvernements. Et je crois que lorsque nous aborderons nos tâches et entamerons nos débats comme si nos vies étaient en jeu, du fait de nos décisions, nous serons aussi en mesure de trouver ces percées créatrices et dramatiques pour toutes les questions qui nous divisent actuellement et qui s'imposent à notre attention, et que, grâce à cela, nous pourrions peut-être mieux servir la cause de la paix par notre travail dans cette enceinte, au cours de l'année à venir. Nous verrons ainsi cette session de l'Assemblée comme l'aube d'une ère nouvelle où les diplomates et les hommes d'Etat du monde entier décideront de ne plus mettre en danger la vie de la jeunesse, mais assumeront eux-mêmes les risques de la guerre et de la paix, mettront en jeu leurs propres carrières et se lanceront dans des initiatives courageuses qui nous permettront de nous rapprocher des uns des autres et des objectifs de notre Charte, qui sont la paix mondiale et la fraternité universelle.

161. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Je remercie le coordonnateur du groupe des non-alignés, les présidents des groupes régionaux et le représentant du pays hôte pour les paroles aimables qu'ils ont eues à mon égard.

162. Après 13 semaines, pendant lesquelles nous avons déployé des efforts communs pour étudier tous les points de notre ordre du jour très chargé et, ce faisant, pour réaliser quelques progrès, après nombre de débats, de consultations et de réunions, la trente-deuxième session de l'Assemblée générale touche à sa fin.

163. Avec le sentiment de soulagement que nous ressentons, parvenus au bout de cette période d'activités intenses et qui vient effacer la fatigue causée par un volume considérable de travail, pouvons-nous également éprouver un sentiment de satisfaction et considérer que nous avons mené notre tâche à bonne fin ?

164. Une coutume bien établie m'oblige, maintenant à essayer, dans la mesure de mes moyens, de répondre, pour ma part, quelle que soit ma position, ce ne sera qu'un bilan personnel et qui ne peut nullement prétendre être le dernier mot à être prononcé ou enregistré à propos de cette session.

165. La fonction de président de l'Assemblée générale, dont j'ai eu l'honneur et le plaisir de m'acquitter durant ses derniers mois, permet d'avoir une vision complète des activités, des tâches et des résultats de cette session de l'Assemblée générale. Dans l'accomplissement de son devoir, le Président doit être au courant de tous les événements pertinents, soit sur la scène, soit dans les coulisses. C'est ce fait qui, en quelque sorte, me permet de mieux résumer les résultats de cette session.

166. L'honneur des résultats obtenus, quels qu'ils soient, vous revient, Messieurs les représentants. Au début de la session, je me suis dit persuadé que, en m'efforçant de permettre à l'Assemblée générale de s'acquitter avec succès de sa tâche, je bénéficierais de votre assistance et de votre

coopération à tous. Et maintenant, je puis noter avec satisfaction que, au cours de la période écoulée, j'ai non seulement joui de votre assistance et de votre coopération, mais aussi de votre pleine compréhension des efforts que j'ai faits en vue de permettre à l'Assemblée générale, lors de cette session, de faire déboucher ses travaux sur des résultats positifs. Si nous avons ouvert de nouvelles voies s'agissant de certaines questions, c'est parce que cette atmosphère de coopération et de compréhension ne pouvait qu'avoir un effet positif. Lorsque le succès n'a pas été complet, nous devons accepter le fait que cela n'était pas dû à un manque de tentatives et d'efforts, mais bien plutôt aux réalités politiques existantes que l'Assemblée générale, au moins bien plutôt aux réalités politiques existantes que l'Assemblée générale, au moins pour l'heure, ne peut ni contourner ni surmonter.

167. Je tiens donc à saisir cette occasion pour vous exprimer ma gratitude pour votre coopération et pour la tâche accomplie. Je vous remercie tous, et notamment les membres du Bureau et, tout spécialement, les présidents et les membres des bureaux des grandes commissions.

168. Le moins que l'on puisse dire de cette session, c'est qu'elle a été extrêmement active. Les données statistiques démontrent que la trente-deuxième session a dépassé toutes les sessions précédentes pour ce qui est d'un certain nombre d'aspects qui peuvent être chiffrés ou quantifiés. Cette tendance – si elle se maintient, comme tout porte à le croire – démontre la vitalité de l'Organisation des Nations Unies et l'accroissement de l'intérêt que l'on porte à l'Organisation mondiale dans le climat international actuel: elle suscite également certaines pensées que je mentionnerai plus tard.

169. Le nombre des points de l'ordre du jour est le plus élevé que l'on ait eu jusqu'à présent – 131, dont 5 ont été inscrits après l'ouverture de la session. Un nombre record d'orateurs ont participé au débat général – 142, dont 7 chefs d'Etat qui ont fait des déclarations hors débat, 6 chefs de gouvernement et 115 ministres des affaires étrangères. Le débat général a, comme toujours, reflété toute une gamme d'opinions et d'optiques différentes quant aux problèmes existants, mais une participation aussi impressionnante au débat et la présence d'un grand nombre d'hommes d'Etat éminents témoignent de l'intérêt croissant que suscite l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instrument irremplaçable pour le maintien de la paix et le raffermissement de la sécurité et de la coopération internationales. Et, en fait, il me semble que le besoin de renforcer plus encore le rôle de l'Organisation, en matière de solution des problèmes mondiaux, a été souligné par tous les orateurs, sans exception.

170. Au total, 262 résolutions ont été adoptées au cours de cette session; c'est là, également, le plus grand nombre jusqu'à présent. Encore que le nombre de résolutions adoptées ne soit pas un critère pour juger du succès d'une session, ce fait indique tout de même le volume de travail qu'il a fallu accomplir. Par conséquent, la trente-deuxième session a été caractérisée par une atmosphère de travail. J'ai l'impression que ce fut là l'une des sessions dont on ne peut pas dire qu'elle ait eu des résultats spectaculaires – et l'on ne pouvait guère s'y attendre – mais où l'on a déployé des efforts considérables pour consolider encore davantage les

positions de l'Organisation concernant les façons de résoudre les problèmes mondiaux les plus importants et de faire quelques progrès dans le domaine de leur application. Je crois qu'un autre élément positif, cette année, a été que, en dépit des divergences qui nous séparent, nous avons évité de créer des situations où l'Assemblée se trouve divisée et polarisée sur telle ou telle question très litigieuse, avec les conflits amers qui en découlent et leur effet négatif sur l'examen d'autres questions.

171. Comme tous les ans, l'une des tâches principales de l'Assemblée générale a été l'examen de la question des crises les plus aiguës dans le monde. Avant, tout comme pendant la session, il y a eu quelques événements nouveaux dans le cadre de ces problèmes. Par les décisions qu'elle a prises au sujet de chacune de ces questions, l'Assemblée a rendu possibles de nouveaux progrès dans le sens de leur solution.

172. Pour ce qui est du problème du Moyen-Orient, une activité et des consultations diplomatiques intenses, dans le cadre des Nations Unies et en dehors d'elles, se sont déroulées pendant la première partie de la session, pendant le débat général, ce qui a conduit plus tard, de l'avis de bien des personnes, à un tournant spectaculaire dans les événements du Moyen-Orient. On a essayé, pour résoudre ce problème, de nouveaux moyens qui ont donné une impulsion plus marquée aux événements. Pour sa part, l'Assemblée générale a adopté des décisions relatives à la question du Moyen-Orient et de la Palestine qui confirment tous les principes de l'Organisation sur lesquels devrait être fondée une solution globale et équitable de la crise du Moyen-Orient. Nous pouvons seulement espérer que, après la trente-deuxième session, il y aura un mouvement plus résolu et plus rapide vers l'instauration, au Moyen-Orient, d'une paix globale fondée sur des solutions justes et durables.

173. Par les décisions prises au cours de la trente-deuxième session, l'Assemblée générale, de même que le Conseil de sécurité, ont montré que la communauté internationale est plus consciente que jamais du fait que les régimes racistes d'Afrique australe mettent vraiment en danger la paix et la sécurité, non seulement dans cette partie de l'Afrique, mais aussi dans le monde entier. Bien que les régimes d'Afrique du Sud et du Zimbabwe continuent de défier la condamnation de la communauté internationale tout entière et s'obstinent à tenter de faire face à la situation dans laquelle ils se trouvent, en adoptant des mesures contraires aux décisions des Nations Unies, l'Organisation a fait de nouveaux progrès dans la bonne direction. A l'unanimité, c'est-à-dire y compris les votes de ses cinq membres permanents, le Conseil de sécurité a adopté la décision historique qui impose un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Les délibérations au cours de cette session ont montré clairement que la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est condamnée par tous les Etats Membres, comme le montre aussi le nombre élevé de résolutions adoptées, et que l'isolement international du régime sud-africain a été renforcé.

174. En adoptant plusieurs résolutions sur la Namibie, l'Assemblée générale a, une fois de plus, condamné vigoureusement l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et a exigé sa libération et son indépendance. Un programme complet de mesures, que doit prendre la

communauté internationale, a été élaboré dans le but de voir la Namibie parvenir à l'indépendance en 1978. Tout particulièrement significative est la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie, avant la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée. Espérons que, parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous compterons bientôt la Namibie en qualité de pays indépendant et libre.

175. L'Assemblée générale a également adopté des résolutions qui confirment certains principes et recommandent certaines mesures pour la solution du problème de la Rhodésie du Sud (Zimbabwe). Elle a bien souligné, une fois de plus, que la solution de ce problème exigeait l'instauration du système majoritaire, afin d'accélérer l'accession à l'indépendance, en réaffirmant le droit du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

176. La résolution adoptée à propos de Chypre [*résolution 32/15*], outre qu'elle réaffirme les principes arrêtés pour la solution de ce problème, demande la reprise d'urgence des négociations entre les représentants des deux communautés, dans un esprit constructif. Espérons que cet appel aura un écho et que les deux communautés finiront par s'engager sur la voie de la solution de ce problème.

177. En ce qui concerne les autres points inscrits à l'ordre du jour des grandes commissions, il convient de noter, à mon avis, que la session actuelle a tout spécialement mis l'accent sur les problèmes du désarmement. Nous y voyons la preuve de l'intérêt profond que portent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à ces questions qui, sans aucun doute, sont parmi les plus difficiles et les plus complexes que doit résoudre la communauté internationale pour sauvegarder la paix et renforcer la sécurité mondiale.

178. L'Assemblée a adopté beaucoup de résolutions importantes dans ce domaine. Ces décisions, de même que les résultats des travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ont contribué à la création d'un climat susceptible de favoriser les préparatifs de cette session extraordinaire. On s'est mis d'accord sur l'ordre du jour de cette session et sur la nature des documents qu'elle adopterait. Un dialogue constructif sur la teneur de ces documents a pu se lier grâce à la présentation de plusieurs documents de travail officieux. Nous pouvons constater avec satisfaction, me semble-t-il, qu'il nous sera possible d'aborder cet événement important plus certains que jamais qu'il faut mettre un terme à la course insensée aux armements et entamer un processus de désarmement véritable. Les décisions que prendra la session extraordinaire marqueront un tournant dans notre façon d'aborder le problème du désarmement et montreront que la communauté internationale a adopté, à cet égard, une optique qualitative nouvelle. Il sera alors plus facile d'opérer un relâchement des tensions dans le monde, de renforcer la paix et la sécurité et de créer les conditions nécessaires à l'instauration du nouvel ordre économique international.

179. A cet égard, l'examen des points relatifs au renforcement de la sécurité internationale, à la consolidation de la détente et à la non-ingérence, ainsi que les résolutions

adoptées à leur sujet viendront soutenir les efforts tentés pour diminuer les tensions et paver la voie à l'instauration d'une paix durable dans le monde.

180. Il me paraît excellent que l'on ait souligné davantage encore le lien qui existe entre le désarmement et le développement et que l'on ait commencé, au cours de cette session, une étude de cette question. Il est important aussi que l'Assemblée, dans le cadre du point relatif au rapport de l'AIEA, ait adopté cette année une résolution sur les principes régissant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique au service du développement économique et social [*résolution 32/50*]. C'était la première fois qu'une telle résolution était adoptée, et elle l'a été par consensus, ce qui rehausse encore son importance.

181. Au cours de cette session, les problèmes du développement ont reçu beaucoup d'attention : j'en veux pour preuve les négociations intensives sur plusieurs questions importantes et l'adoption d'un nombre record de résolutions. Grâce à ces dernières, les négociations pourront se poursuivre à l'intérieur du système des Nations Unies : Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun, Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, conférences de plénipotentiaires pour la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée, et pour établir un code de conduite en matière de transfert de la technique. Les tâches qui attendent ces réunions ne sont pas faciles; il faudra adopter des décisions concrètes, des décisions de fond qui, dans certains cas, font depuis des années l'objet de négociations.

182. Après la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, il est encourageant de constater que l'Assemblée générale a décidé, à cette session, et par consensus, de créer un comité plénier et de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980, ce qui permettra à tous les pays de participer plus activement encore aux négociations qui seront menées pour faire disparaître les obstacles à l'instauration du nouvel ordre économique international. Cette décision a également renforcé le rôle et l'importance de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation où tous les pays peuvent oeuvrer sur un pied d'égalité, et contribuer ainsi à la solution des problèmes tenaces des relations économiques internationales et du progrès accéléré des pays en développement.

183. L'adoption du rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies [*résolution 32/197*] est sans aucun doute l'un des succès de cette session. Certes, les résultats n'ont pas été à la hauteur de toutes nos espérances, mais ils représentent le maximum de ce que nous pouvions faire, si l'on considère l'interdépendance entre la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et la solution des problèmes clés des relations économiques internationales et de l'instauration du nouvel ordre économique international.

184. A propos des questions relatives aux droits de l'homme, l'Assemblée a adopté 44 résolutions, dont 32 par consensus. Comme au cours des années précédentes, on a

accordé une grande attention aux questions touchant au racisme et à la discrimination raciale, ainsi qu'aux points liés au droit des peuples à l'autodétermination, aux questions de la torture, de la prévention et du contrôle des crimes, aux droits des femmes, aux divers aspects de la protection des droits de l'homme de certaines catégories de personnes, etc. Il convient de souligner que beaucoup de délégations attachent une importance particulière à l'adoption de la résolution sur les autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales [résolution 32/130]. Grâce à cette résolution, le système des Nations Unies aura maintenant des directives pour son travail futur eu égard aux questions des droits de l'homme. Il faut que ce travail se poursuive et s'intensifie jusqu'au jour où la lettre et l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme deviendront une réalité.

185. Au cours de cette session, on a aussi souligné qu'il fallait que la communauté internationale redouble d'efforts pour accélérer le processus de décolonisation de tous les territoires encore sous domination coloniale, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. L'Assemblée a noté avec satisfaction que, au cours de l'année à venir, de nouveaux territoires accéderont à l'indépendance. Il n'en reste pas moins, cependant, qu'il y a encore dans le monde 10 millions d'êtres humains, dont 7 millions en Afrique australe, pour lesquels la résolution 1514 (XV) est encore un vaine promesse. A cet égard, l'Assemblée a adopté plusieurs résolutions en vue d'accélérer le processus de décolonisation des petits territoires.

186. A cette session, l'Assemblée s'est occupée de toute une série de questions d'ordre administratif et budgétaire, dont certaines ont une grande importance pour le fonctionnement harmonieux de l'Organisation. Qu'il suffise de mentionner l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 et le barème de contributions des Etats Membres au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la même période. Nous devons rendre hommage, me semble-t-il, à la Cinquième Commission, qui avait, cette année, un ordre du jour exceptionnellement chargé, et qui a réussi à terminer ses travaux à temps, grâce surtout à la direction éclairée de son Président et des autres membres de son bureau.

187. Pour ce qui est des travaux de la Commission juridique, il faut relever que, sur les 12 résolutions que cette commission a examinées dans le cadre de l'ordre du jour qui lui avait été attribué, 10 ont été adoptées par consensus. C'est là un signe encourageant. C'est là le témoignage de l'esprit de coopération et d'entente qui a régné pendant les délibérations de la Commission, ce qui ne peut qu'être bénéfique à ses travaux futurs.

188. C'est le même genre d'esprit qui a régné aussi, dans un autre cas, au cours de cette session, lorsque l'Assemblée générale s'est trouvée face au besoin impératif d'étudier, à titre d'urgence, le problème de la sécurité de l'aviation civile internationale. Il est significatif que l'Assemblée générale ait réussi à adopter par consensus, assez rapidement et efficacement, une résolution qui répondait à tous les intérêts en jeu.

189. A mon avis, un des résultats positifs importants de cette session est aussi le fait que, dans bon nombre des résolutions adoptées, on prévoit une poursuite des négociations, notamment pour ce qui est de la solution des crises internationales existantes. Certaines de ces négociations sont déjà en cours. De plus, un certain nombre de décisions, visant à organiser des conférences dans le cadre du système des Nations Unies, afin de traiter de problèmes divers, ont été de même adoptées. Si nous ajoutons à cela la convocation de deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, il ne fait pas de doute qu'une période très active nous attend et que l'année prochaine s'annonce sous le signe d'activités internationales intenses, de conférences et de négociations visant à la solution des problèmes qui pèsent sur les relations internationales depuis déjà très longtemps. On a l'impression — et nous espérons ne pas nous tromper — que la période où l'on bloquait la solution de nombreux problèmes est désormais révolue.

190. Tout cela prouve, à mon avis, que la trente-deuxième session, dans son ensemble, a fait preuve d'un esprit de coopération et d'ajustement mutuel d'intérêts, sans divisions ou polarisations marquées, et même sans les intonations de guerre froide qui ont tellement caractérisé certaines de nos sessions précédentes. Si cela reflète une certaine déviation de la pratique existante, ou une tendance nouvelle, je crois que nous devrions nous en féliciter et faire tout notre possible pour en assurer le maintien. Notre organisation s'efforce de trouver des solutions aux problèmes les plus graves du monde contemporain, de sorte que les affrontements inutiles, qui sont une fin en soi, ne sauraient exercer une influence positive sur notre travail.

191. Une tendance toujours plus grande dans le sens des décisions adoptées par consensus s'est également manifestée. Si les statistiques qui m'ont été fournies sont correctes, sur les 262 résolutions adoptées à cette session, 158 l'ont été par consensus, sans objection ou sans vote. Cela devrait être le témoignage du fait que les efforts et l'attention consacrés à l'étude de la plus grande partie des questions ont permis de concilier les intérêts divergents, et que l'atmosphère ainsi créée a contribué à assouplir certaines positions, habituellement rigides. Nous savons tous que l'adoption d'une décision ne signifie pas automatiquement que le problème ait été résolu; il est donc nécessaire que chaque décision recueille l'appui le plus large possible, voire l'appui universel des Etats Membres. Par conséquent, l'adoption de décisions communes, obtenues par un dialogue authentique, par un système de consultations et de négociations larges et opportunes entre les Etats Membres ou des groupes d'Etats, constitue sans aucun doute la méthode que nous devrions rechercher chaque fois qu'elle est objectivement possible. Dans une organisation où tous les pays sont Membres, nous devrions rechercher des solutions communes aux problèmes communs, la tendance au consensus reflétant également le souhait de mieux définir les problèmes et d'y trouver des solutions qui seront appliquées. Toutefois, cette tendance ne doit pas viser à diluer, retarder ou renvoyer les solutions indispensables; au contraire, elle doit permettre d'améliorer les méthodes et d'accélérer les efforts visant à la réalisation de résultats définis. Nous devons accorder l'attention voulue à la tendance au consensus, proprement conçue de cette façon, et nous efforcer de définir, dans toute la mesure du

possible, cette méthode de travail, qui devrait contribuer à la mise en oeuvre des décisions ainsi adoptées.

192. A la session actuelle, nous avons admis Djibouti et, enfin, la République socialiste du Viet Nam en tant que Membres de notre organisation. Nous sommes maintenant 149. L'Organisation s'est rapprochée de son but d'universalité; mais le processus de décolonisation est encore en cours, et nous pouvons donc encore nous attendre à l'admission d'un nombre important de nouveaux Membres.

193. Ce n'est pas seulement le nombre de Membres qui croît dans notre organisation : le nombre des problèmes à examiner croît lui aussi. Notre ordre du jour devient chaque année plus chargé, alors qu'un facteur — celui de la durée de la session — demeure constant. La durée est la même qu'il y a 30 ans. Dans ces conditions, l'Assemblée générale doit analyser la situation existante et trouver les voies et moyens d'adapter son travail aux nouvelles conditions. Une certaine rationalisation de la procédure et des méthodes de travail de l'Assemblée générale est désormais inévitable. Par conséquent, je crois que nous devrions consacrer une certaine attention au règlement en vigueur et essayer de mieux l'utiliser, voire l'améliorer. On pourrait également penser à certaines formes d'organisation par lesquelles les tâches indispensables pourraient s'effectuer. Le Secrétariat, lui aussi, pourrait s'adapter aux nouvelles conditions et à la structure modifiée de l'Assemblée générale, si cela devient indispensable pour améliorer l'efficacité de son travail.

194. Enfin, je voudrais adresser mes sincères remerciements — non pas parce qu'il s'agit d'une coutume, mais parce que je le pense réellement — à tous ceux qui nous ont aidés à faire de cette session le succès qu'elle a été. Je crois pouvoir exprimer, en notre nom à tous, nos chaleureux remerciements à notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et, sans exception, à tous les autres membres du Secrétariat et, par dessus tout, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. William Buffum. Par les longues heures de travail inlassable qu'ils ont effectué au cours de ces trois derniers mois, par leur compétence et par leur dévouement ils nous ont tous aidés à accomplir les nombreuses tâches qui nous avaient été confiées. Je suis particulièrement reconnaissant à tous ceux avec lesquels je me suis trouvé en contact étroit, chaque jour, et dont l'assistance a été pour moi inestimable.

195. Je tiens aussi à remercier très sincèrement tous les vice-présidents, qui m'ont beaucoup aidé à m'acquitter de mes fonctions, de même que tous les présidents et membres des bureaux des grandes commissions, qui ont accompli avec succès le travail considérable qui leur était imparti au cours de cette session. Je suis aussi reconnaissant aux présidents de tous les groupes régionaux pour la coopération et la compréhension dont ils ont fait preuve, ce qui nous a permis de trouver des solutions aux problèmes les plus délicats que nous avons dû affronter.

196. Mesdames et Messieurs, en dépit d'un dur labeur, je dois dire que ma collaboration avec vous, au cours des trois derniers mois, a été pour moi une source de satisfaction authentique et d'inspiration. Je vous remercie tous et je souhaite bon voyage à ceux qui rentrent chez eux. A tous,

ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat, je présente mes meilleurs voeux de bonheur pour l'année à venir.

197. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais lire à tous les représentants le dernier projet de résolution de la trente-deuxième session plénière de l'Assemblée générale :

“*Attendu* que la trente-deuxième session de l'Assemblée générale touche à sa fin, ce qui devrait nous permettre d'évaluer objectivement son travail sans entrer dans tous les détails des questions étudiées,

“*Compte tenu* du fait que cette session, qui aurait dû être clôturée hier, ne l'a pas été en raison des questions extrêmement complexes qui devaient être réglées à la Cinquième Commission,

“*Compte tenu* du fait que bien que le nombre des Etats Membres ait triplé depuis la création de cette organisation, à San Francisco, en l'an 1945, et que la trente-deuxième session se soit attaquée à un ordre du jour, dont le nombre des points a atteint un chiffre record, elle a pu terminer sa tâche en temps voulu — prouesse qui ne devrait pas passer inaperçue,

“*L'Assemblée générale*

“1. *Déclare* que l'efficacité remarquable qui a marqué le travail de cette assemblée a été due dans une grande mesure :

“*a)* Au fait que Lazar Mojsov, président de la trente-deuxième session et citoyen de la Yougoslavie, possède des caractéristiques combinant le zèle prolétarien et le talent intuitif des dirigeants, caractéristiques qui lui ont permis de conduire nos travaux à bonne fin; que maintenant tout son sang-froid, comme un chef d'orchestre, sans gestes théâtraux, il a conduit l'Assemblée avec la sérénité qui lui vient de son profond amour de la musique; et qu'il peut donc être véritablement considéré comme l'un des meilleurs présidents que l'Assemblée générale ait connus depuis la création de cette organisation;

“*b)* Au dévouement profond de Kurt Waldheim, notre secrétaire général, et de tous ses collaborateurs — que nous n'énumérerons pas individuellement — en raison de leur attachement aux buts et aux principes de la Charte; maintenant toute leur lucidité face à des problèmes délicats, le Secrétaire général et ses collaborateurs ont oeuvré inlassablement pour maintenir le processus qui permettra un jour, nous l'espérons, d'établir la paix et la fraternité dans le monde; les mêmes louanges méritées s'adressent à tous les membres du Secrétariat qui fournissent le carburant non pollué permettant de faire fonctionner le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies, de leurs organes subsidiaires et des institutions spécialisées;

“2. *Note avec une profonde satisfaction* que l'arrivée de représentants jeunes et énergiques nous fait espérer de nouvelles manières d'aborder les affaires internationales, dans un avenir proche, lorsqu'ils deviendront les diri-

geants de leur pays, cette remarque incluant Andrew Young, qu'il faut lui aussi ranger parmi les jeunes;

“3. *Note en outre avec satisfaction* la participation d'un nombre croissant de représentantes à la trente-deuxième session; outre qu'elles ont apporté une contribution précieuse à nos travaux, chacun a eu le loisir, lorsque certaines déclarations étaient peut-être un peu monotones, de se distraire très agréablement en écoutant des voix féminines et en admirant de beaux yeux – soit pendant les séances, soit au salon des délégués ou dans quelque recoin éloigné, loin du ronron des discours (les réactions féminines ne figurent pas dans ce projet de résolution, mais on pourra les faire figurer lors d'une prochaine session);

“4. *Remercie* tous les membres de la Mission des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, représentants visibles ou employés invisibles travaillant de l'autre côté de la rue, pour la courtoisie dont ils ont fait preuve envers tous les membres de la communauté internationale;

“5. *Constate avec satisfaction* que les kidnappeurs et les criminels n'ont pas molesté les délégués des Nations Unies pendant la trente-deuxième session, probablement parce que ces derniers ne sont pas extrêmement riches et qu'ils ne disposent pas d'une puissance qui les rende vulnérables aux yeux de ceux qui ont des griefs politiques ou qui ont des appétits de piraterie;

“6. *Enfin*, à quelques exceptions près, *apprécie* la patience et la camaraderie qui ont caractérisé dans leur ensemble les travaux de la trente-deuxième session.”

198. Si cette enceinte de l'Assemblée générale avait une langue, elle nous aurait dit à nous tous: “Demeurez en

bonne santé et au revoir jusqu'à la trente-troisième session de l'Assemblée générale.”

199. En tant qu'unique auteur de ce projet de résolution qui, je l'espère, sera adopté par consensus, mes dernières paroles seront: “Bonne année à tous, comme bien sûr, à moi aussi!”

200. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je remercie l'ambassadeur Baroody. Le texte qu'il vient de lire ne sera pas distribué et ne sera certainement pas mis aux voix, mais il sera consigné dans le compte rendu en tant que nouvelle marque du dévouement de l'ambassadeur Baroody à l'Organisation des Nations Unies et de la part très importante qu'il a apportée aux travaux de l'Assemblée générale.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

201. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

### Clôture de la session

202. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je déclare close la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 18 h 45.*